



# **BULLETIN**

# **DÉPARTEMENTAL**

# **OFFICIEL**

**DÉPARTEMENT DE PARIS**

***Débats du Conseil de Paris***

***Séance du lundi 14 novembre 2011***

*La séance est ouverte à quinze heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.*

#### Ouverture de la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

#### Adoption de comptes rendus.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 17 octobre 2011 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

#### 2011, DDEEES 159 G - DASES 598 G - Adoption du programme départemental d'insertion et d'emploi pluriannuel 2011.

**Vœu déposé par les groupes de la majorité relatif au montant du R.S.A. dit "socle".**

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la présence de l'opposition municipale au sein des Comités de pilotage stratégique et technique du P.D.I.E.**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous commençons nos travaux par l'examen du projet de délibération DDEEES 159 G - DASES 598 G relatif à l'adoption du programme départemental d'insertion et d'emploi pluriannuel 2011.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.

Dans le contexte européen d'aujourd'hui, alors que la Grèce trébuche et que le Portugal, l'Irlande ou l'Italie vacillent, on en oublierait presque que notre situation, et tout particulièrement à Paris, n'est pas beaucoup plus réjouissante. La triste habitude que nous avons dans cette Assemblée de trop souvent commencer nos interventions en rappelant le contexte de crise sociale, politique et économique nous le rappelle cependant.

En France et à Paris, la crise frappe très durement les familles. De nouvelles pauvretés, de nouvelles exclusions se créent tous les jours, contre lesquelles le Gouvernement ne propose rien, et pour cause. Sa désastreuse politique de l'emploi en est aussi à l'origine.

En effet, s'il ne fallait qu'un seul exemple, il y aurait beaucoup à dire de cette logique à l'œuvre depuis plusieurs années : froide caricature de libéralisme sauvage qui considère l'emploi comme une faveur et les travailleurs comme une variable d'ajustement. Une logique qui vaut jusque dans la fonction publique, dont on ne remplacera pas un départ à la retraite sur deux, pour un court...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Tous les élus ont droit au même respect !

Mme BECKER est en train de s'exprimer sur un sujet très important : l'insertion, l'emploi.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Président.

Une logique qui vaut jusque dans la fonction publique, dont on ne remplacera pas un départ à la retraite sur deux, pour un court moment de spectacle comptable et des économies de bouts de chandelle.

Pendant ce temps, c'est le bien-être de tous qu'on sacrifie, l'Education nationale qu'on étouffe, la santé qu'on rogne. Et tant pis si demain ces menées hasardeuses nous rendront plus vulnérables encore aux errances du capitalisme mondialisé. Tant pis si des dizaines de milliers de personnes s'enfoncent dans la pauvreté. Tant pis si la justice sociale sonne creux et ne veut plus rien dire.

Pourtant, quand on examine le programme départemental d'insertion et d'emploi, particulièrement généreux, qu'adopte aujourd'hui notre collectivité, la preuve est là qu'un autre chemin est possible, à rebours de la politique résignée et négligente du Gouvernement.

Au plus près des Parisiennes et des Parisiens, de leurs difficultés, quelles qu'elles soient, malgré le désengagement de l'Etat, le Département de Paris a décidé de poursuivre sa politique de justice sociale en y mettant des moyens...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On n'a pas besoin de bavarder et de faire du bruit lorsqu'un orateur s'exprime.

Il ne faut pas qu'il y ait deux poids et deux mesures. Moi, je fais respecter le silence quand un orateur de l'opposition n'est pas écouté. Et j'entends que vous m'aidiez quand c'est dans l'autre sens.

Madame BECKER, veuillez poursuivre.

**Mme Emmanuelle BECKER.** - Merci, Monsieur le Président.

Malgré le désengagement de l'Etat, le Département de Paris a décidé de poursuivre sa politique de justice sociale en y mettant des moyens et en subordonnant la question de ses compétences aux besoins des habitants de Paris.

Aujourd'hui, ce sont 91 millions d'euros par an qui s'appuient sur une vraie politique de l'emploi, dont le premier résultat est d'avoir réussi à stabiliser le nombre d'allocataires du R.S.A. et de chômeurs.

Notre taux départemental, en ce qui concerne ces derniers, est d'ailleurs inférieur au taux national, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas dans l'histoire parisienne.

Comment expliquer cette différence ? Fort simplement. En vérité, nous avons fait le choix d'investir pour l'emploi, de financer le retour à l'emploi, la formation et l'insertion. En 2010, 29.000 personnes ont retrouvé un poste grâce aux prestations et aux mesures d'aides proposées par le Département, dont 25.000 Parisiens.

Aujourd'hui, notre collectivité est le premier employeur francilien de personnes en réinsertion. Parce que nous n'abandonnerons personne, d'autant plus quand le parcours professionnel est fragile, complexe ou balbutiant.

Nos efforts en direction des allocataires du R.S.A. et des personnes les plus vulnérables portent leurs fruits aujourd'hui, bien qu'il reste beaucoup à faire.

En effet, à l'étude des statistiques, on voit des discriminations qui continuent ou qui se creusent. Des inégalités géographiques :

- 37 % des allocataires du R.S.A. à Paris résident dans les 18e, 19e ou 20e arrondissements ;

- moins de 25 % dans les 10e, 11e et 13e arrondissements.

Ce sont aussi des inégalités sociales :

- 45 % d'entre eux sont des femmes seules ;

- 22 % sont des familles monoparentales ;

- 30 % sont des bénéficiaires de plus de 50 ans.

Ce sont justement ces catégories plus fragiles que d'autres, sur lesquelles notre collectivité met l'accent dans ce nouveau P.D.I.E. 2011-2014 :

- en augmentant de 30 % le nombre de places dédiées aux femmes en situation de monoparentalité parmi ces publics prioritaires ;

- en insistant sur les habitants des quartiers les plus difficiles ;

- en insistant sur les plus âgés et sur les plus jeunes suivis par les missions locales, qui ont aidé l'année dernière 6.300 d'entre eux à retrouver un emploi ; ce dernier chiffre est tout particulièrement probant quand on sait que seuls 150 Parisiens bénéficient aujourd'hui du R.S.A. jeune.

Ces publics les plus complexes à atteindre et à aider, nous faisons le choix encore une fois de les mettre au cœur de nos orientations stratégiques, parce que ce sont eux qui en ont le plus besoin. Ils ont le plus besoin d'un soutien personnalisé, adapté, qui peut être apporté aujourd'hui par notre Département.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche se félicite tout particulièrement d'avoir été entendu sur ces questions. Je pense notamment aux familles monoparentales que nous avons toujours défendues. Mais pas seulement.

Je constate qu'à terme ce P.D.I.E. prévoit de ne plus confier de missions à des sociétés d'intérim comme Manpower et Adecco. L'année dernière, nous avons déposé un vœu en ce sens, très inquiets de voir ces entreprises privées s'inviter dans un programme dont la philosophie n'avait rien à voir avec leur logique de développement. Des entreprises, dont il s'avère que les prestations coûtent cher d'une part et ne sont pas efficaces.

Parce que notre ambition d'un égal accès de tous à l'emploi, d'une meilleure justice sociale est trop sérieuse pour la laisser au secteur privé. Et parce que c'est en faisant confiance aux services publics, à une volonté politique forte en faveur de l'emploi, que la Ville a obtenu ses meilleurs résultats.

L'histoire va dans notre sens manifestement et nous invite à persister dans cette voie.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Parfait !

Je donne la parole à M. BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT.** - Monsieur le Président et chers collègues.

Revaloriser le R.S.A., qui est actuellement sous le seuil de pauvreté, l'étendre plus largement aux moins de 25 ans et questionner le volet activité du R.S.A. dont le bilan est d'ores et déjà peu convaincant puisque seuls 18 % des allocataires exercent une activité à temps partiel.

Tels sont les objectifs des élus de la majorité municipale, qui ont déposé un vœu destiné à interpeller le Gouvernement sur son bilan du R.S.A. et sa nécessaire réorientation.

Revoir les fondamentaux du R.S.A. est d'autant plus urgent que celui-ci ne parvient pas à jouer son rôle de bouclier social.

La politique menée depuis 2007 ne cesse de créer l'écart entre une minorité de plus en plus riche et une classe moyenne qui s'appauvrit, et pour laquelle un accident de la vie, comme la perte d'emploi, peut avoir des conséquences dramatiques, dont il est de plus en plus difficile de se relever : perte de logement, désagrégation de la famille, isolement, problèmes de santé.

Pour sa part, notre collectivité fait face à ses responsabilités en matière d'aide sociale, en proposant au Conseil de Paris d'adopter un Plan départemental pour l'insertion et l'emploi ambitieux.

En développant ces objectifs sur trois ans, au lieu d'un comme c'était le cas jusqu'à présent, nous disposerons d'un outil pensé sur le moyen terme, donnant une plus grande visibilité aux associations et plus pertinent au regard de la réalité du chômage et de la misère sociale parisienne, notamment dans les quartiers en politique de la ville où près d'un quart de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Avec raison, notre P.D.I.E. vise avant tout à aider les publics fragiles. En effet, les 41 actions qu'il déploie sont d'abord destinées aux jeunes, aux seniors, aux habitants des quartiers en politique de la ville et aux familles monoparentales.

Ces publics sont de plus en plus concernés par la récession. Depuis 2008, le chômage des jeunes s'est accru de 27 % et celui des seniors parisiens a augmenté de 28 %. Pourtant, je le disais, le R.S.A. joue mal son rôle de bouclier social, puisque certaines personnes en grande précarité en sont exclues, notamment les jeunes qui entrent sur le marché du travail car il faut avoir travaillé deux ans dans les trois dernières années pour en bénéficier. De plus, 467 euros, montant socle sans majoration, ne permettent pas de vivre à Paris, encore moins qu'ailleurs. Il est urgent de le revaloriser au niveau du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, le groupe E.E.L.V.A. regrette la faiblesse de l'aide apportée aux Parisiens non bénéficiaires du R.S.A. dans ce P.D.I.E.

Sur 91 millions d'euros de budget, somme certes conséquente, 61 sont dédiés aux allocataires du R.S.A. Les deux tiers du P.D.I.E. leur sont en effet dédiés.

Même si nous nous réjouissons que ce P.D.I.E. comprenne un volet pour faciliter les aides aux artistes et aux intermittents du spectacle, ce qui est à mon avis indispensable à Paris, tant cette population connaît des difficultés depuis la réforme des allocations pour les intermittents du spectacle.

En l'absence d'élargissement d'accès au dispositif, il faudra amorcer une réflexion au sein de la Ville pour permettre l'accès au P.D.I.E. à tous les Parisiens qui en ont besoin, et pour cela établir un autre critère que de bénéficier du R.S.A. C'est d'ailleurs l'idée du revenu inconditionnel ou revenu universel que nous défendons. Personne à Paris ne devrait vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Toutefois la précarité des Parisiens n'appelle pas une réponse uniquement en termes d'aide sociale, les réponses doivent être également économiques, urbaines, environnementales.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire apporte des réponses adaptées aux défis sociaux que nous connaissons, notamment à Paris. Les chiffres le montrent. Les problèmes d'accès à l'emploi s'accompagnent souvent de problèmes de logements : 35 % des bénéficiaires du R.S.A. à Paris sont logés par leur famille - et de santé - un quart d'entre eux connaissent des problèmes de santé.

Certaines des actions présentées dans le P.D.I.E. prennent en compte ces difficultés. Celui-ci propose notamment de promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire et de le concevoir comme une composante économique à part entière, et nous sommes bien là dans une réponse à la fois économique, urbaine mais aussi environnementale.

En effet, favoriser l'insertion et l'emploi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire permet de répondre autrement à des attentes qui ne sont pas exclusivement économiques, et de construire une société plus juste ; avec efficacité d'ailleurs, puisqu'avec plus de 2,4 % d'emploi par rapport à 2009 alors que l'emploi privé régional enregistrait une diminution de 0,4 % dans la même période, l'E.S.S., (l'économie sociale et solidaire) est bien un secteur d'avenir.

L'accès à l'emploi n'est donc pas une simple histoire d'offre et de demande. Il s'agit de problèmes plus complexes auxquels l'E.S.S. apporte des réponses pertinentes.

On le voit, malgré les désengagements tous azimuts de l'État, la collectivité parisienne innove et s'engage. Elle fait face à la situation, bien au-delà de ces responsabilités.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci.

La parole est à Mme Claire MOREL.

**Mme Claire MOREL.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, les priorités semblent un peu inversées de nos jours. Nous entendons beaucoup parler du nouveau plan de rigueur qui ne va qu'accroître les difficultés des Français, mais rien, absolument rien, sur la lutte contre le chômage. Créer des emplois, ceci n'est plus un souci pour le Gouvernement.

Nos concitoyens seraient en effet intéressés de connaître les actions du Gouvernement en faveur de l'emploi, et ce raisonnement cynique qui conduit à ne pas prendre en compte la gravité de la situation conduit à refuser à Pôle Emploi les moyens d'assurer ses missions fondamentales d'accompagnement des chômeurs.

Les agents du service public de l'emploi doivent aujourd'hui prendre en charge des files actives de plus de 100 demandeurs d'emploi, et Pôle Emploi aura perdu 150 postes sur le seul territoire parisien en 2011.

Cette absence de politique de l'emploi, les difficultés économiques trouvent leur traduction dans l'augmentation du nombre de titulaires du R.S.A., et Paris est concernée.

Paris compte en effet désormais près de 61.000 allocataires du R.S.A. ne déclarant aucune activité ou presque, et un peu moins de 15.000 titulaires au R.S.A. activité, c'est-à-dire bénéficiant de l'allocation en complément de faibles revenus.

En 2011, le Département devrait verser 300 millions d'euros d'allocations, dépenses d'ailleurs insuffisamment compensées par l'État, dont la dette s'élève à présents à 178 millions d'euros.

En raison de la crise, des difficultés chroniques de certains secteurs, d'une absence de politique de lutte contre le chômage ou par leurs parcours professionnels, des problèmes de santé, de leur âge, des citoyens sont éloignés de l'emploi.

À cet égard, la société leur doit de leur assurer un minimum bien maigre au regard du coût de la vie : 467 euros pour une personne seule sans emploi ; 840 pour un couple avec enfant.

C'est pourquoi, en 2012, comme en 2011, Paris devrait consacrer 91 millions d'euros au plan départemental pour l'insertion et pour l'emploi, objet de cette délibération, dont 61 millions dédiés à l'insertion sociale et professionnelle des allocataires.

Je ne reviendrai pas sur le bilan positif de cette priorité donnée à l'insertion, et ce nouveau plan pluriannuel poursuit dans cette lancée. Il a pour objectif de renforcer le suivi des publics prioritaires.

C'est ainsi qu'il est proposé que les associations en charge de l'accompagnement social pourront suivre à partir de 2012 davantage de familles monoparentales - en très grande majorité des femmes -, dont une part importante cumule des problèmes de logement, d'accès à un mode de garde pour leur enfant, parfois une insuffisante maîtrise de la langue française et un faible niveau de qualification.

Davantage de personnes souffrant de troubles psychiques pourront également être suivies.

Le plan départemental pour l'insertion et l'emploi aura aussi pour objectif de renforcer ses actions en faveur des allocataires de plus de 50 ans, qui représentent près du quart des allocataires du R.S.A., et dont le nombre devrait augmenter avec le report à 67 ans de l'âge de départ à la retraite à taux plein et sans décote.

Les prestations proposés aux allocataires du R.S.A. artistes seront simplifiées par le regroupement des dispositifs actuels au sein d'une seule et même mesure intégrant une veille sur les emplois de ce secteur, l'évaluation du projet des bénéficiaires et leur accompagnement vers l'emploi.

Des actions spécifiques mises en place pour les habitants des quartiers prioritaires où le taux d'allocataires du R.S.A. est près de deux fois supérieur à la moyenne devront être confortées.

Il s'agit par exemple du plan de lutte contre l'illettrisme des jeunes, des chantiers d'insertion, des clauses d'insertion dans les marchés publics, et des coordinations locales pour l'emploi.

Enfin, il est important de souligner qu'il est prévu de renforcer l'accès aux soins des allocataires, notamment en proposant à tout nouvel inscrit la réalisation d'un bilan de santé par la C.P.A.M. et en autorisant le recours à l'aide personnalisée au retour à l'emploi pour prendre en charge des frais de santé mal remboursés.

Ce sont donc plus de 70.000 prestations d'insertion sociale et professionnelle qui se verraient ainsi renforcées et améliorées dans le cadre de ce nouveau plan.

Mais toutes ces mesures d'insertion ne font pas oublier que le montant du R.S.A. reste de 467 euros. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter pour comprendre les difficultés quotidiennes des allocataires : le logement, la santé, la nourriture, les transports... toute démarche est difficile, toute recherche d'emploi est compliquée, toute vie sociale devient presque impossible, tout est compté et tout se complique.

Les allocataires tiennent notamment grâce à des prestations liées comme l'exonération de la taxe d'habitation ou de la redevance audiovisuelle, la C.M.U. ou l'allocation logement. La collectivité parisienne s'implique également avec l'allocation logement spécifique aux allocataires qui ont signé un contrat d'insertion et avec la gratuité des transports en Ile-de-France, soutenue par la région et le S.T.I.F.

Le montant du R.S.A. reste trop faible au regard du coût de la vie.

Les jeunes, également, sont largement privés de la solidarité nationale quand les conditions d'accès au R.S.A. - avoir travaillé deux ans au moins lors des trois dernières années précédentes - sont trop restrictives.

Enfin, en termes d'insertion, Paris a choisi de développer un dispositif d'accès à l'emploi des allocataires les plus en difficulté nommé "premières heures".

Ce dispositif finance la mise en emploi progressive au sein de structures d'insertion. Ces contrats font passer au fur et à mesure le nombre d'heures jusqu'à 26 heures par semaine pour devenir des contrats aidés classiques.

Ce dispositif donne des perspectives aux allocataires alors que le dispositif du Gouvernement, actuellement en phase d'expérimentation et à destination des conseils généraux, prévoit une durée hebdomadaire de 7 heures uniquement, sans possibilité d'augmentation, sans progrès, sans perspectives, et révèle une logique discriminatoire pour des allocataires qui seraient au service de la collectivité alors que l'objectif doit rester de les accompagner vers l'emploi.

C'est pourquoi, au nom des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et des élus du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", je vous appelle à voter le vœu que M. le Maire de Paris demande au Gouvernement : de revaloriser le montant du R.S.A., d'élargir les conditions d'accès des jeunes au R.S.A., et de participer au financement de l'expérimentation du dispositif "premières heures".

Je vous remercie.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidence, remplace M.

le Président au fauteuil de la présidence).

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, vous avez bien respecté votre temps de parole.

La parole est maintenant à Mme BRUNO.

**Mme Catherine BRUNO**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, dans le contexte actuel d'un essoufflement de l'économie et d'une diminution prévisionnelle des embauches, l'adoption d'un programme département d'insertion et d'emploi pluriannuel 2011-2014 fait figure de démarche volontariste et salutaire.

Car dans le même temps, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris révélait dans une enquête en octobre dernier que seules 15 % des P.M.E.-P.M.I. envisageaient de recruter des salariés durant le semestre prochain.

Dans une étude récente, l'A.P.U.R. dévoilait un taux de pauvreté parisien atteignant 13,9 %, consacrant des écarts de ressources deux fois plus important que sur le plan national.

Alors, oui, ce P.D.I.E. est sans aucun doute nécessaire en raison d'un dynamisme économique en berne, d'un taux de chômage préoccupant et d'un accroissement des inégalités sur le territoire parisien.

Une clarification des diverses strates constituées par les programmes à vocation d'insertion et d'emploi serait néanmoins bienvenue. En effet, entre le P.D.I. voté chaque année qui rassemble les financements consacrés par le Département à l'insertion des allocataires du R.S.A., le P.D.A.E., programme département d'aide à l'emploi, qui propose des formations ou des "stages passerelles linguistiques" aux bénéficiaires du R.S.A. et aux demandeurs d'emploi, et ce P.D.I.E. pluriannuel, les documents de référence sont légion, d'autant que la loi rend obligatoire l'adoption ou l'adaptation annuelle d'un P.D.I.

La pluriannualité ne saurait donc passer outre ce rendez-vous régulier.

Une constance est cependant louable, celle du public prioritaire défini. Les jeunes constituent ainsi une cible privilégiée faisant écho au rapport annuel du Secours Catholique consacré à la précarisation de ces derniers.

Ce rapport souligne notamment que les jeunes de 18 à 25 ans rencontrent de vraies difficultés à stabiliser leur vie professionnelle, qu'ils ont peu de ressources et qu'ils ont des contrats de travail précaires.

Les allocataires de plus de 50 ans, grands oubliés du P.D.I. voté en mars 2010, comme nous l'avions dénoncé à l'époque, retrouvent ici la place qui leur incombe, alors même que le nombre de demandeurs d'emplois de plus de 50 ans a progressé de 7,7 % en 2011.

Enfin, les femmes en situation de monoparentalité se voient dévolues un certain nombre de dispositifs des plus justifiés, puisque nous savons que 21 % des allocataires correspondent à des foyers monoparentaux très majoritairement composés de femmes.

À ce titre d'ailleurs, la fiche action 33 visant à renforcer la prise en charge des femmes en situation de monoparentalité correspond aux préoccupations qu'avait émises mon groupe à l'occasion de l'adoption du rapport de la M.I.E. sur ce sujet.

Nous avons notamment réclamé la mise en place d'un accompagnement renforcé, ainsi que l'action concertée et spécialisée en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du R.S.A. socle ou du R.S.A. chapeau, en travaillant à la résolution des freins à l'emploi.

Nous avons demandé également le développement d'un dispositif intégré d'insertion, permettant aux familles monoparentales d'accéder à la fois à des formations ou à des emplois aidés et à des modes d'accueil pour leurs enfants.

Une interrogation nous taraude néanmoins : pourquoi ne pas intégrer au public prioritaire les personnes en situation de handicap ?

Plusieurs journaux en parlent abondamment aujourd'hui. Emploi et handicap, c'est le thème de l'introduction de la quinzième semaine pour l'emploi des personnes handicapées que l'A.D.A.P.T. organise cette semaine.

Dans ce P.D.I.E., pas un mot en effet sur ces publics prioritaires, en faveur desquels il faudrait lancer des expérimentations pour mieux prendre en compte les besoins croissants, alors mêmes que sont cités artistes, femmes en situation de monoparentalité ou encore seniors, qui eux sont spécifiquement identifiés comme ressortissant à cette catégorie.

Comme le rappelait dans un article de presse le directeur de l'association "Tremplin", M. Christian GRAPIN, la faible qualification des personnes handicapées (80 % ont un niveau inférieur au Bac) reste l'un des principaux freins à leur intégration.

Aussi, pourquoi ne pas leur dédier des actions spécifiques ? Consacrer la priorité de l'action départementale à leur égard ne relève pas d'une stigmatisation, mais bien d'une volonté forte d'accroître leur intégration sur le marché du travail.

Parce que l'accompagnement social individualisé constitue le relais le plus performant vers l'insertion par l'économie, nous ne pouvons que soutenir les actions relatives notamment à l'acquisition des savoirs de base.

En effet, quoi de plus difficile pour une femme étrangère ou pour un jeune en grande précarité, qui ne maîtrise pas bien le français, à l'oral comme à l'écrit, que de répondre à une annonce d'emploi ou un entretien d'embauche ?

Des actions ponctuelles, telles que le Plan de lutte contre l'illettrisme des jeunes que la Mairie veut conforter, participent de cette logique liminaire. Il s'agit d'un préalable indispensable qui devrait être placé au frontispice des actions départementales en termes d'insertion.

Madame la Présidente, ce P.D.I.E. pluriannuel sera le seul et unique de votre mandature. Souhaitons donc que des ajustements soient apportés à cette copie, afin de pallier les quelques manquements, remédier aux diverses insuffisances et accroître l'efficacité des propositions qui auront fait leur preuve.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI, pour cinq minutes.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Merci, Madame la Présidente.

Vous êtes bien inspirés de critiquer encore l'État, mais c'est quand même grâce à lui que l'on discute aujourd'hui d'insertion et d'emploi. Je vous épargne les droits d'auteur que l'Etat peut légitimement revendiquer sur ce document, d'autant plus que, sur le fond, si vous aviez fait preuve d'habileté et de discernement, nous aurions aujourd'hui une discussion plus constructive pour applaudir comme vous l'adoption de ce P.D.I.E.

Pourtant, vous nous contraignez une fois de plus par vos critiques systématiques et injustifiées à relever vos écueils face aux engagements de l'Etat en matière d'insertion à l'emploi.

A cet égard, nous regrettons le peu de référence dans votre document à l'alternance et à l'apprentissage, qui sont des outils que l'on sait efficaces et durables contre le chômage des jeunes.

Parce qu'un pays qui néglige sa jeunesse est un pays qui compromet son avenir, le Gouvernement a justement fait de l'emploi des jeunes la première de nos priorités.

Le constat est sans appel : depuis 30 ans, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est le double de celui du reste de la population. Face à cette situation, nous nous devons d'agir pour trouver des solutions et actionner tous les leviers utiles à l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Sachez qu'aujourd'hui huit jeunes sur dix trouvent un emploi moins d'un an après leur contrat. C'est ainsi la réussite pour tous et à tous les niveaux de formation, du C.A.P. au niveau d'ingénieur, un véritable passeport pour l'emploi.

Alors, que faites-vous dans ce domaine, pendant que le Gouvernement s'est fixé pour objectif de passer de 600.000 jeunes en alternance à 800.000 à l'horizon de 2015 et à un million, à terme ?

Je vous rappelle les mesures pour y arriver :

- le relèvement du quota d'alternants pour les entreprises de plus de 250 salariés, qui sera porté de 3 à 4 % ;

- la mise en place d'un système de bonus malus pour les entreprises de plus de 250 salariés, selon le respect du nouveau quota d'alternants ;

- le soutien aux P.M.E. qui s'engagent dans l'alternance avec une mesure zéro charge, c'est-à-dire une exonération totale de charges sociales pendant six mois pour toute entreprise de moins de 250 salariés qui embauche un jeune en alternance supplémentaire par rapport à l'année précédente.

Madame la Présidente, pourquoi votre P.D.I.E. est silencieux sur ce point, qui est pourtant une clef de la réussite des jeunes, quel que soit leur niveau d'études ? D'autant plus que le Gouvernement a développé les contrats d'autonomie dans les quartiers en 2011. Pourquoi ne pas rajouter à vos fiches actions ce dispositif en direction des jeunes des quartiers "politique de la ville".

Ensuite, vous vous attaquez à la politique de l'emploi menée par le Gouvernement. Avec vous, c'est toujours les mêmes rengaines. Sachez, pour votre information, que le Gouvernement a alloué 500 millions d'euros supplémentaires en 2011 pour l'emploi.

Un million, c'est à terme le nombre de jeunes formés en alternance. 66 %, c'est le pourcentage de Français qui conseilleraient à leurs enfants une formation en alternance ou en apprentissage pour trouver un emploi (source : OpinionWay).

Le Président de la République a présenté un ambitieux Plan Emploi, doté de moyens exceptionnels. Un demi milliard supplémentaire sera mobilisé en 2011 pour le budget de l'emploi. Avec ce plan, c'est un effort exceptionnel qui est engagé au service en priorité de l'emploi des jeunes, des chômeurs de longue durée ainsi qu'à la sécurisation des parcours professionnels.

M. Nicolas SARKOZY l'a rappelé, la bataille de l'emploi se gagnera sur les territoires. M. Xavier BERTRAND a donc demandé à tous les sous-préfets, sur leur bassin d'emploi, de mobiliser l'ensemble des acteurs afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi.

Enfin, puisque vous vous faites plaisir en lançant vos attaques rituelles dans le cadre de la présentation de ce P.D.I.E., je vais rétablir à mon tour certaines vérités.

Concernant spécifiquement l'emploi des seniors, parce qu'il n'est pas acceptable qu'un salarié soit écarté de l'emploi à cause de son âge, dès 2007, le Gouvernement s'est mobilisé pour l'emploi des seniors, en rompant avec les mauvaises pratiques des socialistes qui, entre 1997 et 2000, ont exclu du marché du travail 600.000 seniors, privant les entreprises d'autant de compétences et de savoir-faire.

Ce mauvais score est directement l'héritage de plusieurs décennies d'une politique de partage de travail qui reposait sur une illusion. Exclure de l'emploi les salariés les plus âgés pour laisser la place aux plus jeunes, cette politique s'est soldée par un échec sur tous les tableaux. Le chômage des jeunes a continué à croître, les entreprises se sont privées de salariés expérimentés et de compétences précieuses, alors que notre espérance de vie augmente, que l'écart entre la durée de vie et la durée de l'activité professionnelle se creuse, cette politique a mis en danger notre système de protection sociale et notamment nos régimes de retraite.

Le Gouvernement s'est alors mobilisé sur deux priorités : maintenir les seniors en activité plutôt que de les mettre en pré-retraite et changer le comportement des employeurs.

Face aux difficultés que rencontrent encore les seniors pour accéder à l'emploi, le Gouvernement n'a pas relâché son effort. C'est pour cette raison que la réforme des retraites instaure une aide à l'embauche des chômeurs de plus de 55 ans.

Le Gouvernement a choisi clairement de maintenir les seniors en activité, ce choix résolu s'est traduit par plusieurs mesures concrètes dans le cadre du plan d'action 2006-2010, comme l'extinction progressive des mises en retraite d'office, l'augmentation de la surcote...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous dépassez vos cinq minutes, Monsieur GIANNESINI.

**M. Jean-Jacques GIANNESINI**. - Tout le monde a parlé 5 minutes 20, j'ai tout noté, Madame la Présidente.

Et la suppression des freins qui pesaient sur le cumul emploi retraite.

Pour finir, un mot sur le R.S.A. qui vous laisse aujourd'hui bien silencieux. Il aura fallu attendre un Gouvernement de Droite pour que s'instaure enfin à la place de l'État providence un état social qui a établi un nouveau type de contrat, le R.S.A., qui a évité la destruction du tissu social.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - J'espère qu'il vous sera répondu sur les années Jospin.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, la crise qui touche le pays n'épargne pas Paris. Ce sont plus de 110.000 Parisiens qui sont inscrits à Pôle Emploi sans aucune activité.

La période pour retrouver un emploi s'allonge et ils sont plus du tiers à n'avoir pas eu la moindre activité depuis un an. Même si le taux de chômage parisien est depuis 2008 inférieur à celui de la France, la crise s'installe et le marché de l'emploi semble atone.

On note depuis l'année passée une dégradation des types d'offres proposées, avec une augmentation des offres d'emplois précaires. Ce ne sont pas les dernières mesures du Gouvernement SARKOZY-FILLON qui vont favoriser la reprise de la croissance, la création d'emplois pérennes et l'insertion professionnelle des personnes sans emploi.

Le plan d'austérité, proposé le 7 novembre dernier, n'est pas à la hauteur des enjeux. Faute d'avoir le courage de revenir sur les cadeaux accordés aux plus privilégiés de notre pays, les 70 milliards de niche fiscale, ce plan est injuste et inefficace.

Nous avons besoin de croissance, de soutenir l'emploi, la recherche et l'innovation et même, pour avoir de l'alternance, comme cela semble être le sésame de M. GIANNESINI, il faut quand même de la croissance dans notre pays pour que les entreprises puissent employer les jeunes et les seniors.

De plus, ce Gouvernement persiste dans la défiscalisation des heures supplémentaires qui aggrave le chômage. L'augmentation par ailleurs de la TV du taux le plus réduit, la réduction des dépenses sociales vont toucher de plein fouet les populations éloignées de l'emploi et notamment les allocataires du R.S.A.

Dans ce contexte de gravité extrême, le Gouvernement ne donne pas au service public les moyens de faire face à l'afflux des demandeurs ni de les accompagner correctement dans leur recherche d'emploi. Chaque conseiller de Pôle emploi suit au minimum 100 personnes par mois, ce qui explique aujourd'hui leur journée de grève, et vous comprendrez, mes chers collègues, que dans ces cas-là il n'est pas possible de faire un accompagnement de qualité. Notez que Paris aura perdu sur cette année plus de 150 postes sur son seul territoire.

Notre P.D.I. s'adresse aux demandeurs d'emploi, les 110.000 donc j'ai parlé tout à l'heure, mais aussi aux 61.000 allocataires du R.S.A. et un peu moins de 15.000 aux R.S.A. activité, c'est-à-dire ceux bénéficiant de l'allocation de complément de revenus faibles d'activité, qui sont à plus de 50 % des femmes.

Ce sont 300 millions d'allocations en 2011 que le Département devra verser et cette dépense est insuffisamment récompensée par l'État dont la dette s'élève à présent à 178 millions d'euros et je ne crois pas que l'on puisse parler d'État social dans ce contexte. Malgré le désengagement de l'État, Paris se mobilise contre le chômage bien au-delà de ses compétences et mobilisera en 2012 plus de 91 millions d'euros pour ce nouveau P.D.I.E.

Pour le volet insertion, ce sont plus de 70.000 prestations qui seront financées du bilan individuel en passant par des formations, jusqu'au soutien à la création d'activités. Les forums emplois que développe avec énergie M. Christian SAUTTER connaissent un réel succès avec une fréquentation de plus de 76.000 personnes cette année. Ce sont 25.000 Parisiens et plus de 29.000 personnes qui ont retrouvé un emploi en 2010 grâce à notre politique et je pense qu'il faut le saluer.

Je souhaiterais mettre l'accent sur trois points importants de ce P.D.I.E. Il s'agit d'une part de saluer le choix de faire évaluer les mesures antérieures prises par notre collectivité, par deux prestataires, "Mensia Conseil" et "Ansa", évaluation qui porte sur les mesures d'insertion professionnelle financées par Paris et sur les dispositifs d'accompagnement proposés aux allocataires.

Par ailleurs, l'élaboration partenariale du P.D.I., et j'insiste, partenariale, a permis d'écouter les acteurs de terrain et les allocataires du R.S.A. pour progresser. L'écoute des bénéficiaires sera poursuivie sur 2011, tant pour évaluer les dispositifs que pour créer les outils d'une meilleure compréhension du dispositif.

Je souhaite également saluer le travail que nous menons en direction des publics prioritaires, les femmes en situation monoparentale, les publics issus des quartiers politique de la ville, les allocataires du R.S.A., les artistes, les jeunes et les seniors. C'est d'ailleurs l'ensemble de notre politique que nous tournons vers ces publics en difficulté sur le marché du travail.

De nouveaux forums pour l'emploi ont pris en compte ces publics prioritaires avec un forum pour les jeunes diplômés et ce dès 2009, et un autre pour les seniors depuis l'année dernière. Le P.D.I. prévoit d'ailleurs de mieux les préparer à ces rencontres pour augmenter leurs chances de succès. Le soutien réservé aux allocataires du R.S.A. va s'étendre dans le cadre du P.D.I.E. aux jeunes diplômés et aux seniors. Notons que l'accès au R.S.A. jeune n'est accessible qu'à condition d'avoir travaillé deux ans lors des trois dernières années et est inadapté au public des jeunes Parisiens comme des jeunes Français. 150 jeunes seulement à Paris en bénéficient aujourd'hui.

Pour les jeunes en difficulté, les missions locales qui ont d'excellents résultats avec 6.300 jeunes placés en emploi grâce à leur accompagnement en 2010 devront étendre leur action de parrainage et repérer les jeunes en rupture d'institution. Nous ne pensons pas que l'alternance soit la seule clef ! Il faut accompagner mais aussi penser à l'ensemble de ces dispositifs et c'est pourquoi l'outil des missions locales est important.

Pour finir, je voudrais insister sur le développement économique à Paris et notamment l'économie sociale et solidaire sous l'impulsion de Mme Seybah DAGOMA, qui est particulièrement efficace et a permis en 2010 plus de 1.500 retours à l'emploi grâce au secteur de l'insertion par l'activité économique, notamment pour les publics les plus fragiles comme les allocataires du R.S.A. et les personnes délocalisées.

C'est donc un P.D.I.E. ambitieux, conçu à partir de l'évaluation des actions précédentes, évolutif, en partie décentralisé pour s'appuyer sur les dynamiques économiques locales et l'inventivité de nos partenaires de terrain. Un P.D.I.E. dont le seul objectif est l'insertion sociale et économique de Parisiennes et Parisiens frappés par la crise dont nous connaissons la volonté de s'insérer durablement.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à voter ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - En cette période de crise économique qui frappe très durement les Parisiennes et Parisiens les plus fragiles, nous devons être en première ligne dans la bataille contre le chômage et le plan départemental d'insertion et d'emploi que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui avec M. Christian SAUTTER et Mme Seybah DAGOMA constitue à la fois un bouclier contre l'exclusion et propose une batterie d'outils de prévention, mais d'outils aussi pour accompagner dans l'emploi les chômeurs parisiens et tout particulièrement les allocataires du R.S.A. qui relèvent de notre responsabilité.

Mme Sandrine CHARNOZ l'a souligné, l'emploi constitue pour nous la première des priorités, y compris pour ceux qui connaissent des difficultés sociales. C'est pourquoi d'ici la fin de la mandature nous avons voulu développer sur l'ensemble du territoire parisien l'offre de services extrêmement performante des E.I., Espaces Insertion, qui ne couvrent pas l'ensemble des arrondissements actuellement.

Je vous rappelle que les espaces insertion proposent aux allocataires du R.S.A. un double accompagnement, social et dans l'emploi, grâce à l'intervention conjuguée des travailleurs sociaux et d'agents mis à disposition par Pôle emploi.

Cette priorité accordée à l'emploi, nous l'assignons aussi pour les publics les plus en difficulté pour lesquels nous devons expérimenter de nouvelles réponses. Je crois que, plus qu'aucun autre secteur, l'innovation doit être au cœur des politiques sociales et c'est le sens du vœu des groupes de la majorité qui demandent au Gouvernement de cofinancer notre dispositif "Première heure".

Par cette expérimentation, nous finançons le retour progressif à l'emploi de personnes en grande difficulté jusqu'à ce qu'elles travaillent un nombre d'heures suffisant, c'est-à-dire 26 heures hebdomadaires, pour être embauchées en contrat et aidées par la suite. Donner la priorité à l'emploi ne signifie pas bien sûr baisser la garde sur l'accompagnement social, bien au contraire, Mme Claire MOREL l'a rappelé, notre P.D.I.E. met à disposition des travailleurs sociaux de nombreux outils pour répondre aux difficultés du quotidien, particulièrement en matière de logement.

M. Jacques BOUTAULT évoquait les allocations logement, et l'allocation logement pour les allocataires du R.S.A., c'est un soutien financier tout à fait précieux, mais Mme MOREL parlait également de prévention de la santé et bien sûr, un des axes forts de notre action est le soutien aux personnes en souffrance psychique.

Madame BECKER, vous avez raison pour les familles monoparentales, d'autres élus l'ont évoqué, et je voulais vous dire que le P.D.I.E. prévoit un accompagnement complémentaire présenté à ce Conseil de Paris pour 300 familles monoparentales.

Pour ce qui concerne les jeunes, qui sont la classe d'âge la plus touchée par la précarité, nous demandons au Gouvernement d'assouplir les conditions d'octroi du R.S.A. aux moins de 25 ans. En l'état, à peine 250 Parisiens bénéficient du R.S.A. jeunes, qui nécessite d'avoir travaillé deux ans lors des trois années précédente, ce qui apporte beaucoup de contraintes pour l'octroi de ce R.S.A.

La précarité que connaissent les jeunes, privés du soutien de la collectivité, tous les allocataires du R.S.A. la vivent également puisque ce revenu minimum ne permet pas seul, de vivre décemment. C'est pourquoi j'approuve la demande des groupes de la majorité du Conseil de Paris, d'une augmentation du montant du R.S.A. socle et je donne un avis favorable au vœu.

Pour ce qui concerne la demande du groupe U.M.P.P.A. d'associer les groupes de l'opposition au comité stratégique du P.D.I.E., je voulais rappeler aux membres de l'U.M.P.P.A. que ce comité est interne à l'Exécutif, mais il existe déjà des instances de concertation sur le P.D.I.E. qui associent l'opposition bien sûr, par exemple, le Conseil parisien pour l'insertion ou encore le Comité parisien pour l'emploi. C'est la raison pour laquelle j'émet un avis défavorable à ce vœu présenté par le groupe U.M.P.P.A.

Je voulais également signaler pour terminer l'amendement technique relatif aux recettes du Fonds social européen que je vous propose de voter pour permettre le cofinancement européen d'un certain nombre d'actions du P.D.I.E. dans le cadre du programme "Compétitivité régionale et emploi". Voilà, Madame la Présidente, en conclusion je souhaite particulièrement remercier les directions en charge des affaires sociales et de l'emploi, particulièrement l'ensemble des équipes autour de Mme GUEYDAN, pour leur très grand investissement sur ce projet que je vous invite à soutenir à l'unanimité.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame DAGOMA, vous avez la parole.

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je remercie Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jacques BOUTAULT et Mme Claire MOREL d'avoir rappelé que le volet social économie sociale et solidaire du P.D.I.E. est effectivement ambitieux.

En complément des éléments que vient d'apporter Mme Olga TROSTIANSKY, je voudrais apporter quelques précisions supplémentaires.

Comme vous le savez, l'économie sociale et solidaire est particulièrement utile et efficace en temps de crise. Elle constitue notamment un levier indispensable pour le retour à l'emploi des publics, notamment des publics les plus éloignés.

C'est la raison pour laquelle nous menons une politique très volontariste en la matière. Celle-ci porte ses fruits.

Depuis 2008, ce sont 10.000 Parisiens qui ont retrouvé un emploi grâce à ce secteur. Le volet économie sociale et solidaire du P.D.I.E. recouvre des actions précises, détaillées dans le document qui vous a été remis avec la délibération.

Je développerai simplement trois points, d'abord le soutien renforcé aux structures d'insertion par l'activité économique. On en compte plus d'une centaine à Paris et elles emploient actuellement plus de 6.500 salariés dans la Capitale. Nous allons renforcer notre partenariat avec les têtes de réseau, notamment l'Union régionale des entreprises d'insertion, pour développer les structures d'insertion par l'activité économique sur l'ensemble du territoire parisien.

Avec ces réseaux, nous allons utiliser le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique pour mobiliser tous nos partenaires, notamment l'État.

Nous allons encourager la diversification des activités des régies de quartier et des chantiers d'insertion, notamment pour toucher plus fortement les jeunes, notamment ceux des quartiers populaires.

De la même manière, nous allons poursuivre l'aide à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi, qui produit également des résultats : 660 retours à l'emploi obtenus l'année dernière grâce aux prêts solidaires de structures comme l'A.D.I.E. ou Paris Initiatives Entreprises.

Ensuite, le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville. Avec mes collègues M. Christian SAUTTER, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Gisèle STIEVENARD, Véronique DUBARRY et Camille MONTACIÉ, depuis 2008, nous avons entrepris dans ce secteur un travail de mobilisation générale de tous les services de la Ville concernés.

Aujourd'hui, nous avons enfin des résultats à la hauteur du volume des marchés parisiens. L'année dernière, 560 Parisiens ont travaillé grâce à ces clauses.

Sur le chantier des Halles, par exemple, nous espérons 500 emplois d'insertion d'ici la fin des travaux. Nous allons donc amplifier l'utilisation de ces clauses et, dans le même temps, nous favorisons les passerelles vers l'emploi durable à l'issue des parcours d'insertion. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un tableau de bord pour repérer en amont les besoins.

Enfin, nous allons amplifier l'expérimentation de dispositifs innovants pour le retour à l'emploi de publics fragilisés spécifiques. En ce qui concerne les femmes en situation de monoparentalité, l'appel à projets annuel pour l'économie sociale et solidaire que j'ai lancé depuis 2009 a déjà permis de créer ou de conforter des structures comme "Joséphine", le premier salon de beauté social, ou encore "Môm'artre", le service de garde d'enfants qui fait appel à des artistes en insertion.

Cette année, plusieurs lauréats, qui permettront l'emploi de personnes seniors (je le présenterai tout à l'heure, je remercie M. Jacques BOUTAULT de s'être inscrit sur ce projet de délibération), favoriseront l'emploi des seniors.

Par ailleurs, pour les personnes très désocialisées, nous poursuivons notre partenariat avec "Emmaüs Défi", qui va permettre d'ouvrir début 2012 sur le site de l'ancien marché Riquet dans le 19e arrondissement le plus grand centre d'insertion francilien pour le recyclage d'objets, permettant à terme l'emploi de 200 personnes en insertion, dont de nombreux S.D.F.

Emmaüs Défi, comme d'autres structures d'insertion reconnues, telles que le Secours Catholique ou "Atoll", bénéficie depuis cette année du dispositif innovant dont Mme CHARNOZ a parlé, "Premières heures".

Ce ne sont que des exemples et, comme vous le voyez, l'économie sociale et solidaire permet le retour à l'emploi de nombreux Parisiens, notamment de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi.

Je voudrais, pour conclure, remercier la DDEEES et M. Laurent MÉNARD et toutes ses équipes, pour l'action qu'ils effectuent quotidiennement au service de ce secteur.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Le dernier mot revient à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, ce dernier mot sera aussi merci.

Je m'associe à l'hommage que Mme Emmanuelle BECKER a rendu au Service départemental de l'emploi. On a déjà cité la D.A.S.E.S. et la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur.

J'y ajoute, Madame la Présidente, les équipes de la Délégation à la Politique de la ville, qui font en la matière un excellent travail.

J'y ajoute aussi - et peut-être surtout - les associations que nous mobilisons pour ce travail. Elles sont très nombreuses, nous allons voir un certain nombre de délibérations qui concrétisent leur travail en matière de politique d'insertion et d'emploi.

Je voudrais faire une mention particulière pour le P.L.I.E., le Plan Local Insertion Emploi 18e, 19e et 20e, qui a récemment été étendu aux 11e et 12e arrondissements.

C'est le type même d'association qui fait de l'accompagnement sur mesure et nous savons que, en matière d'insertion et d'emploi, il n'y a pas que des règlements, il y a un contact humain et un accompagnement durable entre un référent et une personne en difficulté.

Cela a été très bien dit par Mme Olga TROSTIANSKY, ce P.D.I.E. porte d'abord sur plusieurs années. Ceci est rassurant pour les associations et peut-être même pour les services qui s'y emploient.

Nous voulons faire encore mieux avec autant.

Il y a, d'après les statistiques, 92.000 emplois qui sont disponibles chaque année sur Paris, dont un tiers est difficile à pourvoir. Je pense que l'une des missions de la politique de l'insertion et de l'emploi est de faire en sorte que les candidats à l'emploi, les 61.000 allocataires du R.S.A., les 112.000 chômeurs, puissent avoir une sorte d'accès privilégié à ces emplois qui sont disponibles dans des secteurs comme les services administratifs dans les entreprises, les commerces, l'hôtellerie restauration, la finance, l'assurance et les services aux entreprises.

Comment faire mieux avec le même argent ? J'indique deux solutions, la première est de développer l'accompagnement personnalisé. Jusqu'à présent, 500 allocataires du R.S.A. étaient préparés au forum "Paris pour l'emploi" que vous connaissez bien, qui s'est tenu sur la place de la Concorde au mois d'octobre. Nous allons y ajouter 100 jeunes qui vont être préparés au forum "Premier emploi et diversité" qui aura lieu au mois de février 2012, 150 jeunes diplômés pour le forum de juin 2012 et 150 seniors pour le forum de décembre 2012.

Nous avons d'ailleurs bientôt une délibération qui soutient une fondation, la fondation F.A.C.E., pour préparer 60 seniors au forum qui s'adresse aux seniors, un public qui constitue 20 % des demandeurs d'emplois. 60 d'entre eux sont préparés au forum qui se tiendra au CENTQUATRE le 1er décembre.

Deuxième façon de faire mieux avec autant, c'est de renforcer - et je remercie tous les maires d'arrondissements qui s'y emploieront - les coordinations au niveau de l'arrondissement. Cela marche très bien dans les 13e, 19e et 20e arrondissements, donc j'encourage les maires d'arrondissement ou les adjoints en charge de l'emploi à réunir périodiquement tous les services de l'arrondissement qui travaillent dans la même direction.

Quelques mots rapides, Madame la Présidente, pour répondre aux orateurs de l'Opposition, à Mme BRUNO qui a parlé d'une dynamique économique en berne. Je pense que, malheureusement, elle parlait de l'économie française puisque, dans le rapport qui vous est soumis, il est indiqué que le territoire de Paris est moins frappé que l'Île-de-France et que la France entière.

Preuve en est, le chômage depuis 2008 est passé en dessous du taux de chômage national. Il n'y a pas de quoi être fier, mais c'est quand même l'indication qu'il y a un certain dynamisme de l'économie parisienne et que ces politiques de l'emploi donnent quelques résultats.

Sur le handicap, vous avez dit que cela pourrait être une catégorie prioritaire, elle l'est déjà. Avec Mme Véronique DUBARRY, nous avons créé au sein du Forum pour l'emploi un village "handicapés". Il y avait à la mi-octobre une centaine d'entreprises qui étaient là uniquement pour recruter des personnes victimes de handicap.

Une association, l'U.N.I.R.H. 75, a accompagné 155 personnes victimes de handicap pour ce village particulier qui leur est dédié.

A M. GIANNESINI, je dirai que l'alternance est évidemment au cœur de nos préoccupations. D'ailleurs, la Ville de Paris organise avec la Chambre de commerce et d'industrie un forum de l'alternance depuis plus de dix ans. Cela ne remonte pas, si je puis dire, au Gouvernement actuel, et je mentionnerai que la Ville est le premier employeur d'apprentis parmi les collectivités locales, puisque nous en accueillons 600. Je partage tout à fait son appréciation que l'apprentissage est une voie royale vers l'emploi.

Mais ceci dit, son éloge de l'action de l'État ne peut pas rester sans réponse.

Mme CHARNOZ a mentionné les 150 postes perdus à Pôle Emploi, ce qui relève quasiment d'un scandale. À un moment où il y a tant de personnes en recherche d'emploi, diminuer les effectifs d'une institution qui a pour but de faire de l'accompagnement personnalisé, et les agents font tout ce qu'ils peuvent mais sont collectivement débordés par la situation, je pense que l'on ne peut pas absoudre l'État de cette faute d'avoir diminué les effectifs de Pôle Emploi.

Deux conclusions.

La première est que j'accueillerai volontiers M. GIANNESINI ou tout élu de l'opposition au sein du Comité parisien pour l'emploi, qui se réunit quatre à cinq fois par an. Il est complètement ouvert et les élus y sont inégalement présents.

Je dirai enfin, pour revenir à l'État, qu'il semble plus facile de faire des économies sur le dos des chômeurs que de résorber des niches fiscales où se cachent des intérêts puissants.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 G, déposée par les groupes de la majorité, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 39 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 G, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 159 G - DASES 598 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 159 G - DASES 598 G).

## 2011, DDEES 141 G - Subventions (135.000 euros) à huit organismes lauréats de l'appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à la 2e Commission et examinons le projet de délibération DDEES 141 G relatif à l'attribution de subventions d'un montant de 135.000 euros à 8 organismes lauréats de l'appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, et Mme DAGOMA lui répondra.

Monsieur BOUTAULT ?

**M. Jacques BOUTAULT**. - Oui, Madame la Présidente, quelques mots pour me féliciter de ce projet de délibération qui fait suite à l'appel à projets que nous avons approuvé au mois de mars 2011.

C'est sa troisième édition. Sur les 60 dossiers déposés, huit ont été retenus. En octroyant des subventions de fonctionnement à ces huit lauréats, le Département a pour objectif d'encourager de nouvelles initiatives de structures existantes mais aussi de soutenir l'émergence de nouvelles structures.

Je voulais vous présenter en quelques mots ces huit lauréats, qui montrent bien la diversité des actions du secteur de l'économie sociale et solidaire et son dynamisme.

Parmi ces huit lauréats, "Cityzen Mobility", qui est un service de transports partagés destinés en premier lieu à créer une offre de mobilité supplémentaire pour les personnes âgées à faible revenu et de proposer ses services sans augmenter le nombre de véhicules sur la voirie en les optimisant.

Autre lauréat, "Coldisk", société qui va faire le tri des vieux CD et DVD, des boîtiers obsolètes qui pourront ainsi être recyclés ou réemployés, notamment par le biais d'achat de boîtiers d'occasion. Il suffira de porter ces vieux boîtiers et vieux CD dans les mairies, des bibliothèques et dans un magasin de consommation, Monoprix, pour ne pas le citer !

Autre société, "Marché sur l'eau", société consistant à mettre en place un système de distribution de produits agricoles en circuit court comprenant la collecte, le transport et la livraison par voie fluviale sur le canal de l'Ourcq.

L'association "Prestations Services" accueille des personnes sans domicile fixe et les fait travailler dans des missions de débarras, de collecte de matériel informatique, de tri des déchets, et elle souhaite s'investir dans les A.M.A.P., notamment à partir de la mise à disposition d'une parcelle de terre dans un jardin partagé du 19e arrondissement qui pourra permettre de fournir des légumes au voisinage.

Je veux citer l'association Ricochet, qui travaille dans le second œuvre du bâtiment, l'entretien des espaces verts et qui salarie déjà 35 personnes.

La S.C.O.P. "Royal Boui Boui" présente des spectacles itinérants et met en place et cherche, grâce au fait qu'il est lauréat, à obtenir une intervention pour l'implantation d'un chapiteau pour ses spectacles.

Alors que la financiarisation d'économie montre ses limites, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, elles, placent l'humain au cœur de leur activité et montrent qu'il est possible d'associer activité économique avec citoyenneté et gouvernance démocratique.

Une piste pour conclure : une réflexion sur la fiscalité propre à ce secteur pourrait être engagée parce qu'il propose des services d'intérêts collectif, social économique. Pourtant, il est soumis à la même fiscalité que n'importe quelle entreprise. Certaines aides existent déjà mais la plupart du temps, celles-ci se retrouvent aussi dans l'économie classique. On pourrait donc réfléchir à une fiscalité qui encouragerait encore plus ce secteur d'activité.

Je vous remercie pour votre attention.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Seybah DAGOMA pour vous répondre.

**Mme Seybah DAGOMA**, au nom de la 2e Commission. - Je remercie M. Jacques BOUTAULT pour son intervention.

Je rappelle qu'il s'agit avec cet appel à projets de mobiliser les imaginations et les énergies pour soutenir la création d'entreprises, créer de nouveaux emplois et rendre de nouveaux services aux Parisiens tout en diversifiant les activités et en élargissant le champ des publics bénéficiaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur les acteurs qui recense les idées et accompagnent les porteurs de projets.

Cette année, vous ne l'avez pas précisé, mais une attention particulière a été portée aux seniors et aux liens intergénérationnels. Je remercie d'ailleurs mes collègues M. Bruno JULLIARD et Mme Liliane CAPELLE pour leur participation au jury, l'ensemble des directions, et je rappelle que c'est la boutique de gestion de Paris et de l'Ile-de-France, en convention avec le Département, qui a instruit les dossiers et auditionné l'ensemble des candidats.

Je voudrais citer un chiffre, puisque depuis 2009, ce sont près de 30 projets qui ont ainsi été distingués et qui ont déjà permis la création de 175 emplois.

Je ne reviendrai pas sur les projets puisque M. Jacques BOUTAULT les a présentés. Je voudrais dire, pour ceux que cela intéresse, que les lauréats seront officiellement présentés aux clôtures du mois de l'économie sociale et solidaire le 29 novembre prochain à l'atelier qui est le Centre de ressources régionales de l'économie sociale et solidaire, situé dans le 10e arrondissement.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 141 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 141 G).

### **2011, DDEEES 152 G - Subvention (100.000 euros) avec convention avec l'Université Paris Sorbonne.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 152 G relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros avec convention avec l'Université Paris Sorbonne.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ce projet de délibération permet de financer l'université Paris Sorbonne à hauteur de 100.000 euros pour développer un outil numérique d'accompagnement des étudiants dans la préparation de leur insertion professionnelle élaboré dans le cadre du programme "université numérique en région".

Mes chers collègues, vous aviez en octobre 2007 délibéré sur un projet de création de l'université numérique en Région Paris-Ile-de-France et sur des subventions pour financer des espaces numériques de travail.

À ce jour, la Ville de Paris a subventionné les équipements numériques de travail de sept universités parisiennes : Paris I, Paris II, Paris III, Paris V, Paris VI, Paris VII et Paris Dauphine.

Il s'agit par ce projet de délibération de subventionner un huitième projet, celui de l'université Paris Sorbonne.

L'intérêt du programme U.N.R. consiste à mutualiser avec toutes les universités les bénéfices d'une action à l'origine portée par une seule d'entre elles. Cette subvention permettra donc au final de toucher tous les étudiants parisiens, et pas uniquement les étudiants de Paris Sorbonne.

Cette dernière a choisi de contribuer au développement de nouveaux espaces numériques de travail en élaborant son projet "insertion professionnelle".

Il s'agit en effet de donner accès aux étudiants à un certain nombre de services en lien avec l'insertion professionnelle depuis leur espace numérique de travail.

Deux dispositifs sont ainsi développés par ce nouvel outil.

Le premier permet à l'étudiant de s'inscrire à des sessions d'accompagnement aux projets professionnels organisés par les universités, d'avoir accès à tout le calendrier des activités en lien avec le bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

Le second dispositif permet aux services universitaires de diffuser des enquêtes auprès des étudiants et des anciens pour mieux suivre leur parcours et leur insertion. La mutualisation avec les autres universités est en cours pour un partage dès la rentrée 2012.

Ce projet de délibération illustre notre souci permanent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Elle met en œuvre de façon concrète une des pistes d'action que "Paris le Conseil" avait en effet listé dans son rapport en mai 2010 sous la conduite de M. Didier GUILLOT.

"Paris le Conseil", pour mémoire, est l'instance démocratique participative qui permet aux étudiants de Paris de débattre et de faire des propositions sur des thématiques qui le concernent. De novembre 2009 à mai 2010, ils avaient ainsi débattu de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Et après six mois de réflexion, ils avaient remis 33 propositions à la Ville.

Cette délibération démontre que les universités se sont appropriées certaines de ces propositions pour accompagner les étudiants dans leur entrée dans le monde du travail.

En effet, même si le chômage parisien est moins élevé que la moyenne, il est difficile pour les jeunes de s'insérer sur le marché du travail. La crise terrible qui touche notre pays, crise aggravée par la politique injuste du Gouvernement SARKOZY-FILLON, détériore les conditions d'entrée sur le marché du travail des jeunes qui sont les premiers frappés par la crise.

Depuis 2001, Paris s'engage en faveur de l'emploi des jeunes et tente aujourd'hui encore de compenser cette crise qui limite les offres et les emplois durables d'emplois et rallonge la période d'accès à l'insertion professionnelle.

Leurs difficultés sont réelles. Ils sont confrontés à l'allongement de la durée de leur recherche d'emploi avec en moyenne 5,4 mois pour les diplômés de la promotion de 2008, ainsi qu'à un déclassement professionnel par rapport à leurs diplômés.

L'enquête récente de l'A.P.E.C. sur les diplômés de niveau Bac + 4 de la promotion 2008 fait notamment apparaître que les trois quarts d'entre eux n'accèdent à leur premier emploi que huit mois après leur sortie du système éducatif.

Les taux d'emplois les plus faibles concernent les diplômés de l'université, et de façon plus importante les diplômés des filières arts, édition, communication, journalisme, droit, sciences politiques et économie.

Une fois le premier emploi obtenu, les conditions des contrats sont beaucoup moins favorables pour les diplômés de cette promotion enquêtée, qui sont moins nombreux à accéder au statut de cadre que ceux de la promotion de l'année précédente. Le taux est une baisse de 6 points.

Si le diplôme reste un rempart contre le chômage, le niveau d'emploi auquel certains diplômés permettent d'accéder a donc diminué.

Je veux profiter de ce projet de délibération pour saluer la multiplicité des dispositifs mis en place par Paris pour accompagner les jeunes Parisiens dans leur insertion. Paris, avec ingéniosité, s'appuie sur ses missions locales pour les jeunes peu ou pas du tout qualifiées, les maisons des entreprises et de l'emploi de la Ville pour les diplômés, et multiplie les forums spécifiques pour aider employeurs et futurs employés à se rencontrer. Un forum pour les jeunes diplômés est organisé depuis 2010.

Ce projet de délibération illustre l'engagement de notre collectivité pour l'insertion professionnelle des jeunes, pour nos universités et pour l'innovation. Notre collectivité continue à donner un temps d'avance à nos universités, en subventionnant l'évolution des systèmes numériques et en accompagnant la mutualisation des espaces numériques.

Je vous remercie et je invite à voter ce projet de délibération.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT**, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, chers collègues.

Madame la Conseillère, chère Sandrine CHARNOZ, je vous remercie pour votre intervention. Car si le diplôme reste le meilleur rempart contre le chômage, aujourd'hui les jeunes diplômés parisiens ont été particulièrement touchés par la crise, ces trois dernières années, en voyant leur premier emploi se précariser et l'entrée dans l'emploi retardée.

L'emploi dans la vie active apparaît longue et la progression reste de plus en plus lente : un an après l'obtention du diplôme, 42 % des jeunes diplômés sont sans emploi et, parmi eux, 68 % ont occupé un emploi à durée précaire depuis l'obtention de leur diplôme.

Pour favoriser une insertion professionnelle durable des étudiants, il est indispensable de les aider à préparer cette intégration sur le marché du travail, dès la première année d'étude, bien avant l'obtention de leur diplôme.

Avec ce projet porté par Paris Sorbonne, dans le cadre d'U.N.R., nous transformons en actes concrets les propositions d'étudiants de "Paris le Conseil" remises il y a deux ans sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

L'intérêt du programme U.N.R. est effectivement de mutualiser les bénéfices d'une action portée par une université avec toutes les universités parisiennes, et mêmes franciliennes, pour qu'elles profitent à un maximum d'étudiants parisiens et franciliens.

Grâce à l'outil que nous sommes en train de financer et de développer, ici pour 100.000 euros, les 180.000 étudiants des universités parisiennes pourront être informés des sessions d'accompagnement aux projets professionnels, des offres d'emploi des entreprises partenaires, et ils pourront également entrer en contact avec les anciens étudiants de leur établissement.

Cette mesure vient s'ajouter à un ensemble de mesures que nous avons prises en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Demain, nous voterons d'ailleurs une autre subvention de 30.000 euros à destination de Paris II, V et VII, et qui financera un projet d'aide à l'identification des compétences acquises par les étudiants.

Nous avons également réussi les deux premiers forums des jeunes diplômés sous la houlette de M. Christian SAUTTER. Nous avons financé la plateforme Réseau Pro lancée par les universités Paris I, V et VII. Nous avons financé également l'association "AFIJ" qui organise pour la deuxième année consécutive une journée SOS Stage en décembre.

Je tiens à souligner que nous avons également soutenu pendant deux ans l'association "La Manu" qui vient de se voir retirer l'intégralité de ses subventions par l'Etat, en conséquence de quoi l'association a été contrainte de cesser ses activités. Activités qui étaient d'ailleurs reconnues et estimées par l'ensemble de la communauté universitaire.

Par ailleurs, avec mes collègues MM. Bruno JULLIARD, Christian SAUTTER et Mme Colombe BROUSSEL, nous avons également mis en place, il y a près d'un an, une plateforme Internet facilitant la mise en relation entre les offres et les demandes de stages à la Ville de Paris. Cette plateforme connaît un véritable succès, qui montre une fois de plus notre engagement pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et des jeunes en général.

Enfin, par rapport à ce que vous avez dit sur U.N.R., je tiens à préciser que dans ce Conseil, nous allons également voter une autre subvention de 300.000 euros, qui n'est pas totalement liée à l'insertion professionnelle, mais qui s'appelle le "Bouquet numérique" et qui permettra aux 180.000 étudiants parisiens de bénéficier de ce qu'on appelle un bouquet documentaire et notamment d'avoir accès gratuitement au "Monde", au "Monde diplomatique" et à "L'encyclopédie Universalis", parmi les nombreux services que U.N.R. rendra.

Enfin, je tiens à préciser, puisqu'il était question d'"Etudiants de Paris - le Conseil", que cette année a commencé un nouveau cycle de travail sur la question des temps étudiants, où nous traitons des questions d'accès à la culture, de mobilité.

Je précise également que ce nouveau cycle, qui se terminera un peu plus tôt que d'habitude, a également rencontré et travaillé avec la mission lancée par M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Anne HIDALGO et moi-même autour du cabinet d'architectes de M. Djamel KLOUCHE et M. CHARBONNEAU autour de l'idée de rendre visible le campus parisien.

J'en ai terminé et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 152 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 152 G).

#### **2011, DDEES 128 G - Subvention (28.000 euros) avec convention à Face Paris (20e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 128 G relatif à l'attribution d'une subvention de 28.000 euros avec convention à Face Paris (20e).

M. Gauthier CARON-THIBAUT a la parole.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, nous allons effectivement passer des étudiants aux seniors, puisque ce projet de délibération concerne l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi dits seniors, donc de plus de 45 ans.

Je crois tout d'abord qu'il faut rappeler qu'en matière de lutte contre le chômage des seniors, il faut tordre le coup à une idée reçue, c'est que moins on aurait de seniors en emploi, plus nous aurions de jeunes en poste en activité. Effectivement, les chiffres le prouvent, puisque depuis 2007 le taux de chômage des seniors a augmenté de 50 % quand parallèlement le taux de chômage des jeunes a été multiplié par trois.

Or, en période de crise économique, cette idée reçue pèse lourd aujourd'hui dans nos statistiques et nous nous devons de mettre cela à mal. Pour cela, notre collectivité doit être véritablement dynamique, afin de rapprocher les seniors justement du monde du travail.

Depuis 2010, Paris a lancé un forum consacré à l'expérience et à l'emploi des seniors, dont le prochain aura lieu le 1er décembre au "104", réunissant 120 recruteurs, mettant au pot commun 2.000 offres d'emploi, et le tout organisé autour de stands d'information et de conseil qui aideront justement ces chercheurs d'emploi à pouvoir retrouver le chemin du travail.

J'ai souhaité mettre un coup de projecteur sur ce modeste projet de délibération. Modeste par son coût, bien évidemment, car il montre deux choses auxquelles nous croyons tout particulièrement. Tout d'abord, le dynamisme et le volontarisme d'une collectivité locale, comme celle de Paris, pour lutter contre le chômage. Enfin, c'est la nécessité de mettre à disposition tous les moyens humains pour assurer un meilleur suivi des demandeurs d'emplois, comme le rappelle la grève actuelle de Pôle Emploi.

Par ce projet de délibération, en effet, nous allons financer l'association "Face" qui pourra ainsi suivre 60 personnes de plus de 45 ans, sur la base du partenariat, du volontariat, dans l'approche de ce forum, sa préparation et son suivi, pour en faire véritablement une réussite individuelle.

A hauteur de 450 euros versés par personne, ces seniors bénéficieront d'un peu plus de 27 heures de parrainage dans leur recherche d'emploi, par des parrains d'associations tous issus de 27 grandes entreprises françaises. Cette expérimentation, Madame la Présidente, mes chers collègues, a déjà été tentée en 2010, sur un nombre inférieur de bénéficiaires, et a remporté un taux de réussite de plus de 60 %.

Et c'est face à cette réussite que le Département a décidé de la renouveler et de l'amplifier, car, encore une fois, c'est en ne reculant pas devant la tâche et en favorisant la dynamique locale pour rapprocher recruteurs et chercheurs d'emploi que nous aurons des résultats.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Chers collègues, je sens une faiblesse d'attention. Si vous voulez bien vous ressaisir !

M. SAUTTER a la parole.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, je crois que M. CARON-THIBAUT a presque tout dit sur cette convention avec la fondation Face Paris, qui va donc accompagner... je ne dirais pas des seniors mais, en tout cas, des personnes de plus de 45 ans pour qu'elles soient le mieux préparées possible au forum qui se tiendra le 1er décembre au "104".

Quelques précisions sur ces 60 personnes :

- 10 sont des demandeurs d'emploi de longue durée et, malheureusement, parmi les plus de 50 ans, il y a de très nombreux demandeurs d'emploi de longue durée ;

- 30 sont allocataires du R.S.A. ;

- et 20 sont titulaires de contrats aidés.

Vous voyez, on cible bien les publics les plus fragiles, comme on l'expliquait il y a quelques minutes avec Mme Olga TROSTIANSKY et Mme Seybah DAGOMA à propos du Plan départemental d'insertion et d'emploi.

Les entreprises sont plus de 100 à s'être inscrites, ce qui est méritoire par les temps qui courent. Je voudrais, sans faire de publicité, en citer deux :

- Décathlon qui a décidé de se donner une image positive en jouant du recrutement des seniors ;

- et aussi Autolib'. Vous savez qu'Autolib' doit recruter, sur un délai d'un an, près de 1.000 personnes et ils sont tout fiers, à juste titre, d'avoir déjà recruté leur premier senior de plus de 60 ans.

Je crois que c'est une belle délibération, peu coûteuse (28.000 euros), que je vous invite à voter à l'unanimité.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 128 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEES 128 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des salariés de l'hôtel Ritz.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous allons maintenant examiner la proposition de vœu référencée n° 4 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la situation des salariés de l'hôtel Ritz.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, notre vœu est relatif à la situation des salariés de l'hôtel Ritz. Il en a été beaucoup question au cours des dernières semaines, notamment dans la presse. Vous le savez, la direction du Ritz a décidé d'entamer toute une série de travaux de rénovation. Ces travaux vont durer 27 mois et elle prévoit, sous ce prétexte, de licencier 440 employés sur les 470 que compte l'établissement, en invoquant le motif économique.

Or, nous le savons, si ces travaux sont nécessaires, il existait bien d'autres solutions alternatives au licenciement économique, telles que la mise au chômage technique des salariés ou, profitant du temps des travaux, la mise en congé formation.

C'est la raison pour laquelle le sort réservé à ces 440 salariés nous paraît particulièrement injuste.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions, par ce vœu, que le Conseil de Paris demande à M. le Maire de Paris d'interpeller la direction du Ritz afin de rappeler celle-ci à ses obligations légales et d'assurer ainsi la sauvegarde de 440 emplois.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. SAUTTER qui va vous répondre.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Madame la Présidente, M. BROSSAT a bien posé le problème. L'hôtel Ritz, que l'on est un peu surpris de trouver dans cette position, a décidé, et c'est son droit, de moderniser les deux sites qu'il possède :

- l'un rue Cambon, et les travaux devraient commencer en février-mars 2012.

- et l'autre, le site principal, place Vendôme, que chacun connaît, à défaut de fréquenter, dont les travaux débiteront au début de l'été 2012.

Faire ces travaux, je pense que c'est bien et cela accroîtra l'attractivité parisienne, mais le fait d'accompagner ces travaux d'un plan de licenciement de plusieurs centaines d'employés est, me semble-t-il, choquant. Je me tourne en particulier vers l'opposition, qui me semble bien calme cet après-midi, qui dénonce tant qu'elle le peut la rigidité de l'emploi à Paris et qui nous vante l'exemple allemand. Si on était en Allemagne, je suis sûr que l'hôtel Ritz trouverait une solution de travail à temps partiel ou de congé formation pour qu'il n'y ait pas ces licenciements secs qui sont actuellement envisagés.

Moi, je m'associe pleinement à ce vœu qui a été déposé et défendu par M. Ian BROSSAT et j'espère que l'Etat fera en sorte que, avec la direction du Ritz, on trouve une solution qui soit moins brutale d'un point de vue social et peut-être davantage soucieuse des intérêts à long terme de ce grand hôtel.

M. Ian BROSSAT a souhaité que ce sujet soit abordé au prochain comité parisien pour l'emploi, qui se tiendra le 9 décembre. Cela fera partie, malheureusement, des points d'actualité qu'il nous arrive périodiquement d'évoquer.

Je souhaite que tous votent ce vœu qui est rédigé dans des termes raisonnables.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 40 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de "France-Soir" et de ses salariés.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la situation de "France-Soir" et de ses salariés.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci.

Il s'agit effectivement d'un vœu relatif à la situation de "France-Soir" et, à travers cette question, il s'agit, évidemment, d'un enjeu qui tourne autour de l'emploi mais pas seulement, du pluralisme de la presse également. Vous avez toutes et tous entendu parler des difficultés que rencontre en ce moment le quotidien "France-Soir", placé depuis la fin du mois d'août sous sauvegarde par le tribunal de commerce. Et nous savons aussi que l'actuel propriétaire ambitionne de supprimer toute version papier du journal et de passer au tout-numérique, entraînant le licenciement d'une grande majorité des actuels salariés du journal.

Nous connaissons tous ce journal, qui a une dimension historique. Autrefois, premier quotidien national, fondé en 1944 par de jeunes résistants.

Nous souhaiterions, par ce vœu, apporter notre soutien aux salariés de "France-Soir" et demander à M. le Maire de Paris d'intervenir en ce sens auprès de l'actuelle direction du quotidien, ainsi que du Gouvernement. Il s'agit de véritablement de défendre ce journal, son avenir et ses salariés.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER et nous aurons une explication de vote de la part de Mme Laurence DOUVIN.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

"France-Soir" est effectivement un mythe et, pour ceux qui ont eu la chance d'avoir une vie déjà un peu remplie, "France-Soir" était le journal dominant des années 1950 et 1960. Je me souviens de l'édition spéciale pour la mort de Kennedy. Il y avait les crieurs qui couraient dans les rues et qui vendaient le journal. La disparition de "France-Soir" serait plus qu'un drame dans le domaine de l'emploi, je pense que ce serait aussi la fin d'un chapitre très glorieux de la presse française.

Ce journal a connu de grandes difficultés. Il a été repris par M. Alexandre POUGATCHEV qui a investi 70 millions d'euros pour relancer en vain ce titre. Il a décidé, comme M. BROSSAT l'a dit, de réduire la voilure, de s'en tenir à une édition numérique. Et il y a, semble-t-il, des projets de reprise qui existent mais qui sont très obérés par la situation financière du quotidien.

Donc, je ne peux, moi aussi, qu'approuver, au nom de l'Exécutif, le vœu présenté par M. Ian BROSSAT pour que l'Etat cherche, au nom de la pluralité de la presse et au nom de la défense de l'emploi, à élaborer un plan de sauvegarde de l'emploi qui soit le moins défavorable possible.

Donc, avis favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Très bien.

La parole est à Mme DOUVIN pour une explication de vote.

**Mme Laurence DOUVIN**. - Merci, Madame la Présidente.

Nous partageons les soucis qui ont été exprimés, d'une part, par les dépositaires du vœu et, à l'instant même, par M. SAUTTER, et nous sommes tout à fait attachés à la viabilité économique de la presse.

Puisque, dans ce vœu, il est fait mention du Gouvernement, je souhaiterais rappeler que, pour la période 2009-2011, il y a eu un plan d'aide exceptionnelle à la presse de 200 millions d'euros par an et pour 2012 le Gouvernement a décidé d'accompagner étroitement les mutations du secteur et ce sont 390 millions qui seront consacrés aux aides à la presse sur le budget du Ministère de la Culture.

En ce qui concerne ce vœu, nous pensons que ce n'est pas le rôle de la Mairie de Paris de s'immiscer dans un dossier qui ressort du domaine privé, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 41 G).

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des sapeurs-pompiers salariés par la société Lancry en Gare d'Austerlitz.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la situation des sapeurs-pompiers salariés par la société "Lancry" en gare d'Austerlitz.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Les sapeurs-pompiers de la gare d'Austerlitz, salariés de la société "Lancry", sous-traitant de la S.N.C.F., sont en grève depuis plus d'un mois. Ces sapeurs-pompiers sont chargés d'assurer l'assistance aux personnes et la sécurisation contre les incendies, des usagers et des salariés en gare d'Austerlitz.

Depuis qu'ils sont en grève, la société "Lancry" les a remplacés par du personnel dont la formation n'est ni adaptée pour assurer les missions de sapeurs-pompiers, ni conforme aux exigences du cahier des charges qui existe entre la S.N.C.F. et cette société.

Nous considérons qu'il est normal de s'inquiéter pour la sécurité des usagers et des personnes de la gare d'Austerlitz et souhaitons que soit adopté le vœu suivant qui a aussi été adopté à l'unanimité par le Conseil du 13e, que soit trouvée rapidement une solution juste aux revendications de ces sapeurs-pompiers et que la gare d'Austerlitz soit de nouveau, dans les meilleurs délais, convenablement sécurisée.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Il règne un brouhaha assez désagréable, il est 17 heures 15, l'heure du thé. Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

**M. Christian SAUTTER**, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Je serai très bref, je donnerai un avis favorable à ce vœu, parce que cette société "Lancry" à laquelle la S.N.C.F. a sous-traité la sécurité de la gare d'Austerlitz est le lieu d'un conflit social qui peut mettre en péril la sécurité des usagers. Au nom de la situation sociale et au nom de la sécurité du service public ferroviaire, je donne un avis favorable à ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2011, V. 42 G).

**Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la délivrance des cartes de priorité dite "station debout pénible".**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Chers collègues, nous allons maintenant examiner en 6e Commission la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la délivrance des cartes de priorité dite "station debout pénible".

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

**Mme Marinette BACHE**. - Très rapidement pour ne pas vous infliger la relecture des considérants.

Nous sommes, dans les mairies d'arrondissement, confrontés aux difficultés que rencontrent des usagers porteurs d'un handicap léger ou temporaire, et qui sont entravés dans leur déplacement par une situation parfois passagère, situation que rencontrent également certaines personnes âgées pour lesquelles la station debout dans les transports demeure pénible.

Ces usagers et ces personnes âgées méritent que l'on réponde avec attention à leur problème et sans qu'on leur impose des démarches compliquées qui ne sont d'ailleurs plus assumées par les antennes de la Préfecture de police. C'est la raison toute simple du dépôt de ce vœu par Mme Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement et moi-même auquel nous vous demandons de donner une suite positive.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à Mme Véronique DUBARRY pour vous répondre.

**Mme Véronique DUBARRY**. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

J'ai lu avec beaucoup d'attention ce vœu, il est clair que pour le type de handicap ou d'empêchement que vous avez mentionné, temporaire, s'il ne dure pas très longtemps parce que j'attire votre attention sur le fait que la loi de 2005 définit le handicap très largement, complètement, et même les handicaps temporaires, des maladies par exemple ou des accidents du travail, peuvent être pris en compte dans le cadre de cette loi de 2005.

Il n'en reste pas moins que des catégories d'usagers ne souhaitent pas s'adresser à la M.D.P.H., souhaitent avoir des démarches plus souples, plus fluides. Il est vrai qu'à un moment donné les Préfectures de police étaient habilitées à distribuer ces cartes, non pas en décider de l'attribution, mais à les distribuer. L'attribution depuis la loi de 75 revenait à la Cotorep et à la CDES, l'ancêtre de la M.D.P.H. si je puis m'exprimer ainsi.

Je vais vous proposer de modifier ce vœu, parce que je le redis, ce n'était pas la Préfecture de police qui attribuait les cartes, elle se contentait de distribuer le papier lui-même, ce qui est encore le cas pour les cartes européennes de stationnement. C'est bien la M.D.P.H. qui décide de l'attribution au vu de visites médicales, de certificats médicaux, de dossiers, c'est un travail sérieux et complet et ensuite cette carte est fabriquée par la Préfecture, mais sur la base d'une décision de la commission d'accès aux droits des personnes handicapées.

Il en était de même pour ces cartes dites de "station debout pénible" qui ont été transformées récemment en cartes de priorité d'une façon très large. Les M.D.P.A. sont donc habilités à les distribuer, à les attribuer, il en est de même pour la C.A.F. Ce que je souhaiterais modifier, c'est non pas revenir à quelque chose qui n'existait plus de fait depuis des années, mais je vous propose de modifier votre vœu de façon que M. le Maire de Paris intervienne auprès des services compétents afin que les usagers concernés puissent avoir un accès facilité à la délivrance de la carte de priorité. C'est ce que je pouvais dire, et je donnerai un avis favorable à ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame BACHE, vous l'acceptez ?

**Mme Marinette BACHE**. - Pas de problème.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, modifiée selon le souhait de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2011, V. 43 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture de Centres d'accueil de la C.P.A.M.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous allons examiner la proposition de vœu référencée n° 8 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la fermeture de Centres d'accueil de la C.P.A.M.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Merci, Madame la Présidente.

La C.P.A.M. vient de présenter son schéma immobilier, elle l'a fait d'ailleurs en juin dernier, elle le présente en ce moment aux différents maires d'arrondissement ; on constate qu'il s'agirait d'un véritable carnage puisque la C.P.A.M. envisage de fermer sept centres d'accueil.

Or, les centres d'accueil de la C.P.A.M. accueillent de très nombreux usagers, la moyenne est de 6.000 par jour, je crois, ce qui est considérable, et si ces sept centres devaient fermer, il s'agirait d'une véritable dégradation du service public extrêmement préjudiciable, en particulier dans un certain nombre de quartiers populaires.

Étant élu du 18e, je constate qu'il est prévu de fermer le centre de la Chapelle, qui accueille 350 usagers. Il nous paraît donc indispensable que la Ville de Paris dise à la C.P.A.M. que ces fermetures sont inenvisageables, scandaleuses, et demande à la C.P.A.M. de revenir sur son projet de fermeture.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - En quelques mots, vous dire que ce vœu pourrait avoir du bon, mais il est toujours présenté de manière idéologique et surtout de manière extrêmement frontale.

D'abord, il y a 52 immeubles de la C.P.A.M., Monsieur BROSSAT, à Paris, ce sont plus de 18 millions d'euros de fonctionnement la C.P.A.M. à Paris, et à un moment donné, ce qui compte c'est la qualité du service public. Plutôt de vouloir décider, vous, de ce qui est bon pour les habitants à leur place, et ce qui est bon pour la Caisse primaire d'assurance maladie, ce que nous voudrions, c'est plutôt que vous interrogiez le Gouvernement et qu'il vous réponde clairement.

Vous fondez votre vœu sur aucun élément, vous gérez le Ministère de la parole, mais vous ne gérez votre arrondissement comme le vœu sans aucun fondement, sans aucun chiffre et sans aucun élément. Or, faire de la politique, ce n'est pas du quantitatif, faire de la politique, c'est du qualitatif, c'est de prendre les citoyens pour des gens responsables et ce n'est pas de leur dire que l'on va toujours dépenser plus pour eux, mais mieux pour eux.

Sachez qu'aujourd'hui l'accueil, dans ce lieu par exemple, n'est pas forcément évident et que, ce qui est important, c'est qu'il y ait une concentration aussi des agents de la C.P.A.M. dans des lieux où ils peuvent bien recevoir le public.

Or, aujourd'hui, vous le savez, la qualité du service peut être compromise aussi par le manque, dans un certain nombre de Caisses primaires d'assurance maladie, du nombre de personnes qui y travaillent.

Un peu plus de modestie ! La volonté de défendre son territoire, c'est bien. Le quantitatif, c'est bien. La qualitatif et la continuité du service public, c'est mieux.

Nous souhaitons interroger le Gouvernement en ce sens et essayer d'obtenir satisfaction à partir d'éléments concrets, et pas à partir du bavardage politique dont vous êtes friands.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole, brièvement s'il vous plaît !

**M. Ian BROSSAT**. - Très rapidement, puisque mon collègue voulait des chiffres et que manifestement il n'a pas entendu ceux que je viens de donner.

J'ai parlé d'une moyenne de 6.000 usagers qui fréquentent tous les jours les centres de la C.P.A.M. à Paris. Pour ce qui concerne le 18e arrondissement dont vous êtes élu comme moi, le centre de la Chapelle accueille chaque jour 350 usagers. Vous vouliez des chiffres, vous les avez et je crois quand même que vous pourriez comprendre comme moi, comme les usagers que j'ai rencontrés dans le 18e arrondissement, qu'on a besoin d'avoir du service public de proximité.

Pour ce qui est de la Chapelle, franchement, on ne peut pas dire que, dans ce quartier, on ait trop de services publics. On n'en a pas assez, on a besoin de les défendre. Je pense vraiment que les habitants du 18e, les Parisiens comprendront très bien le sens de ce vœu.

Je vous souhaite bon courage pour leur expliquer ce que vous venez de développer à l'instant.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - En tant qu'ad-jointe chargée de la politique de la ville, j'approuve totalement ce qui vient d'être dit. Exceptionnellement, je peux me permettre une phrase.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour vous répondre.

**M. Jean-Marie LE GUEN**. - Merci, Madame la Présidente.

Je rejoins vos propos pour dire que nous allons approuver ce vœu. Bien entendu, nous entendons ce que dit la Caisse primaire d'assurance maladie qui souhaite effectivement regrouper et spécialiser son accueil. Néanmoins, nous pensons que le fait que nous passions sur des accueils qui, en partie, seront des accueils virtuels, ne satisfera pas complètement (c'est le moins que l'on puisse dire) l'attente de populations qui ne sont pas forcément les plus sensibles à ce type d'actions, y compris évidemment s'agissant de la plate-forme téléphonique.

Nous sommes évidemment sensibles à la volonté de la Caisse primaire de moderniser son action. Nous savons aussi, d'une façon générale, qu'elle est soumise dans le contexte actuel à des pressions très fortes pour rentabiliser sa gestion.

Je voudrais simplement rappeler, contrairement à ce que disent un certain nombre de nos collègues, qu'aujourd'hui les coûts de gestion de la Sécurité sociale sont d'environ le cinquième des organismes de prévoyance complémentaire.

C'est dire qu'il n'est peut-être pas si légitime toujours d'essayer de diminuer les coûts et la qualité de l'accueil des assurés sociaux.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 44 G).

**2011, DASES 446 G - Participations et conventions (868.750 euros) avec l'association France terre d'asile (18e).**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 446 G relatif aux participations et conventions avec l'association "France terre d'asile".

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le nombre de mineurs étrangers isolés, comme vous le savez, n'a cessé d'augmenter à Paris depuis quelques années, notamment depuis la tristement célèbre fermeture du centre de Sangatte, un phénomène qui a touché plusieurs de nos arrondissements, notamment les 10e, 11e, 19e et 20e arrondissements, en particulier autour de la gare de l'Est, de la gare du Nord, du square Villemin, de la place du Colonel-Fabien et dans un certain nombre de nos rues.

Toutefois, en dépit de l'augmentation considérable du nombre de ces jeunes à Paris, je tiens à rappeler que quand un mineur se sépare de sa famille et quitte son pays, c'est que bien entendu il y est contraint et qu'il n'a pas le choix, ce n'est pas pour courir à l'aventure. On sait très bien que ces mineurs sont victimes de guerres civiles, de guerres tout court et de situations économiques ou de santé, ils sont en danger, de ce point de vue.

Nous savons malheureusement que l'Etat n'a pas pris la mesure depuis ces mêmes années de l'urgence de cette question, alors qu'il est toujours responsable de leur mise à l'abri, compétence qui lui incombe au titre des politiques migratoires et de l'accueil humanitaire.

Depuis 2003, en effet, l'Etat ne propose à ces jeunes arrivant sur le territoire parisien que 100 places de mise à l'abri dans le cadre du dispositif dit "Versini" et n'a toujours pas étendu sa capacité d'accueil en dépit de l'augmentation considérable du nombre de ces jeunes.

Dans le même temps, la Ville de Paris n'a cessé de fournir des efforts supplémentaires pour répondre aux besoins de ces jeunes. Nous prenons actuellement en charge plus de 1.700 mineurs isolés étrangers au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et ce nombre a plus que doublé en deux ans.

Aujourd'hui, en raison du désengagement persistant de l'État, dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous voulons saluer l'initiative du Département de Paris d'augmenter ce dispositif de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés, alors que cela ne relève toujours pas de ses obligations, afin d'éviter à ces jeunes de se retrouver à la rue, exposés à toutes les violences.

L'ouverture d'un dispositif global d'accueil, d'orientation et de mise à l'abri des mineurs étrangers isolés permet d'accueillir et d'orienter ces jeunes qui se présentent sur le territoire parisien grâce à une plate-forme d'accueil située quai de Jemmapes et à la création de 103 nouvelles places d'hébergement, permettant leur mise à l'abri, dont 50 places sont désormais situées dans le 20e arrondissement grâce à l'utilisation temporaire de l'ancien C.H.R.S. Georges-Sand situé rue Stendhal.

Ce lieu, que j'ai visité encore récemment, permet d'apporter à ces jeunes sept jours sur sept et 24 heures sur 24 une réponse digne à un moment où l'Etat reste aveugle à cette situation.

J'insiste sur le terme "réponse digne", parce que quand on se propose d'accueillir ou d'héberger des gens en grande difficulté, qu'ils soient mineurs ou majeurs, il est important de travailler avec des professionnels, dans des cadres préalablement définis et des dispositifs élaborés à cet effet et d'apporter des réponses sérieuses.

L'urgence et justement la grande fragilité impliquent encore plus de sérieux et pas des dispositifs bricolés. Croyez-moi, dans le 20e, nous savons de quoi nous parlons dans ce domaine, hélas.

Cela permet d'apporter aux jeunes une réponse digne et j'invite le Département de Paris à apporter des précisions sur le fonctionnement de cette structure que je trouve remarquable et sur le dispositif global d'accueil proposé aujourd'hui à ces mineurs.

Je rappelle que le 20e arrondissement a souhaité conserver durant la période qui sépare le départ de l'équipe du C.H.R.S. pour jeunes mineurs, gérée par le C.A.S.V.P., du début des travaux, on a souhaité conserver la destination d'accueil de jeunes mineurs à ce lieu.

Le projet de rénovation construction du C.H.R.S. permettra, non seulement la réalisation d'un nouveau C.H.R.S. dont l'objectif est d'accueillir les jeunes, y compris en journée et pas seulement le soir, ce que je trouve très bien, mais aussi d'une crèche et de logements sociaux.

Je rappelle que, bien sûr, il est possible de faire preuve de solidarité et même d'accroître cette solidarité, y compris dans les temps difficiles, pour peu que l'on ait un tout petit peu l'envie de le faire.

J'encourage vivement mes collègues maires des arrondissements de l'Ouest parisien à ne pas se priver de ces possibilités.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Romain LÉVY.

**M. Romain LÉVY**, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, chère Frédérique CALANDRA, de cette intervention. Nous avons visité ensemble récemment ce dispositif et je connais votre intérêt et votre disponibilité sur ces questions, puisque vous nous avez accompagnés et aidés à ouvrir ce centre rapidement.

Il s'agit en effet par ces deux délibérations d'approuver un dispositif global, qui permet à la fois d'améliorer l'accueil des jeunes mineurs étrangers par une plate-forme d'accueil, comme vous l'avez dit, et de renforcer les capacités de leur mise à l'abri, compétence qui relève normalement de l'État et que celui-ci n'assume pas.

Vous l'avez fait, donc je ne serai pas très long, mais il faut quand même rappeler la situation à laquelle nous faisons face.

Nous sommes confrontés depuis deux ans à une montée considérable du nombre de mineurs étrangers isolés accueillis à Paris, puisqu'ils étaient 700 en 2008, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et qu'ils sont maintenant plus de 1.700.

Ce phénomène se concentre plus particulièrement sur quelques Départements, et notamment la Seine-Saint-Denis et Paris. Je rappelle qu'avec plus de 1.700 mineurs étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance, notre collectivité consacre plus de 70 millions d'euros à l'hébergement et à l'accompagnement de ces jeunes en 2010, 40 millions en 2009, et certainement plus de 80 millions en 2011.

La concentration de ce phénomène sur quelques départements est dénoncée à la fois par le rapport de la sénatrice Isabelle DEBRÉ, que l'opposition connaît bien, mais aussi par l'assemblée des départements de France, par Claude BARTOLONE, président de la Seine-Saint-Denis qui, le mois dernier, a cessé d'accueillir ces jeunes mineurs, mais aussi par le Maire de Paris, qui est intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet.

Il faut dire que le Gouvernement continue d'ignorer le fait que ces mineurs continuent d'arriver sur le territoire parisien et qu'il refuse, alors que c'est son obligation, de les mettre à l'abri. En attendant que le juge prenne une ordonnance de placement et confie ce jeune auprès de l'Aide sociale à l'enfance, le rôle du Gouvernement est de mettre ces jeunes à l'abri. Il ne le fait pas.

En 2003, il avait créé 100 places d'hébergement. Ce dispositif n'a pas évolué d'une place.

Notre collectivité a créé en 2010 plus de 90 places d'accueil de jour et d'hébergement de nuit, et c'est à nouveau 103 places de mise à l'abri que nous mettons en place avec "France Terre d'Asile" et la Croix-Rouge dans ces deux délibérations que nous vous proposons.

Également, un centre permettant d'accueillir ces jeunes dans un premier temps et de placer directement à l'Aide sociale à l'enfance ceux qui sont mineurs avérés et de les mettre à l'abri dans le dispositif que nous venons de présenter pour ceux sur lesquels il y a un doute, et de ne pas les laisser dans la rue, comme le Gouvernement propose de le faire.

Je dois dire que le Maire de Paris s'est personnellement impliqué sur cette question. La semaine dernière, il rencontrait à ce sujet le garde des Sceaux. J'ai assisté à cette réunion, et le Maire demandait à ce que le dispositif qui a été mis en place pour la Seine-Saint-Denis, en refusant volontairement de l'étendre à Paris, c'est-à-dire de dire puisqu'il y a 1.000 mineurs étrangers accueillis en Seine-Saint-Denis, le Département ne pouvant plus faire face, le Gouvernement a accepté en gros que 9 jeunes sur 10 soit basés sur d'autres départements et qu'un seul jeune supplémentaire soit placé en Seine-Saint-Denis.

Nous avons fait la demande d'avoir le même dispositif, en vain. Le Maire de Paris a rencontré le garde des Sceaux la semaine dernière à ce sujet pour lui demander que le même dispositif soit mis en place. En effet, un dispositif d'urgence sur les mineurs étrangers ne prenant pas en compte la situation de Paris, première concernée, était forcément voué à l'échec.

Nous avons bon espoir puisque M. MERCIER s'est dit favorable à cette décision et a demandé l'arbitrage du Premier Ministre. Comme il nous a semblé que le Premier Ministre avait un certain intérêt pour notre Capitale, je suis donc plein d'espoir et confiant sur le fait que ce dernier ne maltraitera pas la Capitale et qu'il acceptera de traiter la Capitale comme il traite la Seine-Saint-Denis.

En attendant, ce sont effectivement 103 nouvelles places d'hébergement qui seront créées, une plate-forme d'accueil quai de Jemmapes, qui permettront, avec un dispositif qui coûte 3 millions d'euros, à notre collectivité pour une nouvelle fois d'assumer une compétence de l'État. Nous devrions donc faire en sorte que ces jeunes puissent être accueillis dignement, ces jeunes qui ont des parcours particulièrement difficiles. Nous allons donc les mettre à l'abri, expertiser leur situation, et les enfants qui devront l'être seront placés à l'Aide sociale à l'enfance.

Pour être complet sur ce dossier, il faut rappeler là aussi qu'en 2007, quand l'État a donné par la loi compétence aux collectivités, aux départements, de l'Aide sociale à l'enfance, et notamment la gestion des mineurs étrangers isolés, il avait pour obligation d'avoir une compensation financière.

C'est inscrit dans la Constitution : nouvelle compétence, financement équivalent !

Alors que le Département de Paris a consacré plus de 103 millions d'euros à l'accueil des mineurs étrangers isolés, l'État a d'abord refusé de créer un Fonds national de compensation. Il a fallu que les collectivités attaquent, que le Conseil d'État enjoigne le Gouvernement de créer un fonds de compensation.

Sauf qu'il a doté ce fonds de 7 millions d'euros. Il propose à notre Département de rembourser 179.000 euros quand il nous doit 102 millions d'euros !

Il est temps, Paris faisant une fois de plus tout ce qu'elle peut, plus ce qu'elle devrait faire, il est temps que le Gouvernement se saisisse de cette question, qu'il y ait une conférence interministérielle, et que l'État vienne en aide aux départements qui ne peuvent plus faire face seuls à cette situation particulièrement désespérée des mineurs étrangers isolés.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 446 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 446 G).

#### **2011, DASES 610 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 610 G relatif au Fonds de Solidarité pour le Logement.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

**M. Gauthier CARON-THIBAUT**. - Depuis 2008, la crise financière qui a touché nos économies a eu un impact direct sur les situations individuelles des plus modestes, et au premier rang sur leur situation locative.

Je l'avais déjà souligné ici même l'année dernière : les classes modestes et moyennes ont depuis fait leur entrée dans la file active des personnes qui bénéficient des aides sociales mises en place pour leur éviter de tomber dans la spirale d'exclusion, spirale engendrée par la coexistence d'un marché immobilier locatif fou et d'une crise économique qui détruit des emplois et n'incite pas à en créer.

Malheureusement, les chiffres communiqués aujourd'hui par ce bilan du Fonds de solidarité pour le logement confirment la tendance à l'œuvre depuis deux ans.

Les assignations des ménages devant le juge aux fins d'expulsion pour impayé de loyer ont augmenté de 10 % de 2009 à 2010, expulsions obtenues dans 70 % des cas.

Face à cela, le F.S.L., que Paris gère depuis 2005, met en œuvre un panel d'actions préventives et curatives afin de limiter les expulsions pour impayé de loyer bien souvent dues à une vie de plus en plus chère pour les plus modestes dont les minima sociaux n'ont pas été revalorisés, à des fin de mois de plus en plus difficiles pour tous ceux dont le S.M.I.C. n'a pas été augmenté, à des loyers de plus en plus exorbitants que le Gouvernement ne veut pas encadrer.

Cette année, 11.100 demandes d'accès ou de maintien dans les lieux ont été formulées par les services sociaux, dont plus de 78 % ont obtenu un écho favorable. Le montant engagé est de 11,5 millions d'euros, dont plus de 8 millions pour le maintien dans les lieux.

Supérieur de 11 % au nombre de ménages aidés l'année précédente - essentiellement des foyers isolés ou monoparentaux -, ce chiffre montre bien l'importance sociale d'un tel dispositif, mais aussi et surtout l'impact grandissant de la crise sur nos concitoyens précaires ou tout simplement modestes depuis 2009.

D'autres indicateurs sont également alarmants, comme l'augmentation cette année, certes sensible, de la part de locataires du parc social dans la répartition des ménages aidés, ou la hausse de 5 points du nombre de dossiers traités en central, c'est-à-dire de dossiers complexes avec dette locative importante.

Conscient que l'accès à l'énergie est également déterminant dans la lutte contre la précarité, le volet énergie du F.S.L. a été également grandement mobilisé et fait état d'une augmentation des demandes et des décisions favorables pour atteindre en 2009 un montant de 3,2 millions d'euros.

Il y a néanmoins des augmentations dont on peut se réjouir, Madame la Présidente. Je pense au succès grandissant que rencontrent les dispositifs "Louez solidaire et sans risque" et l'Agence immobilière à vocation sociale, dont les frais d'intermédiation locative sont portés par le F.S.L. pour 4,6 millions d'euros.

Mis en place en 2007 à titre expérimental pour 250 logements, "Louez solidaire" a su réunir et modérer le coût de 666 logements privés qui ont permis à 1.058 familles d'éviter les hôtels meublés, et à la collectivité le coût exorbitant de cette prise en charge hôtelière.

De même, avec 107 logements de cette A.I.V.S., c'est donc l'occasion de saluer le travail de qualité que fournit sur ce dossier la dizaine de partenaires de la Ville qui se reconnaîtront.

Enfin, j'aimerais saluer le travail fourni par la DASES afin de diversifier le financement de ce Fonds de solidarité pour le logement qui représente 23,4 millions d'euros, enjeu crucial quand celui est en hausse de 24 % par rapport à 2009.

Contributeur principal à hauteur d'un peu moins de 50 %, le Département de Paris mène actuellement des négociations avec les bailleurs sociaux pour y augmenter leur participation, négociations déjà fructueuses avec E.D.F. et Eau de Paris.

D'autres pistes peuvent à l'avenir être imaginées, comme l'accord trouvé avec le Syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne, accord que nous avons validé ici même en mars dernier.

Madame la Présidente, mes chers collègues, tous ces chiffres sont en hausse et laissent entendre une situation sociale qui se dégrade, face à laquelle nous intervenons avec les moyens qui sont les nôtres et avec de bons résultats.

Mais si ces indicateurs sont au rouge, les feux sont verts pour que puisse voir le jour une régulation des loyers du marché immobilier locatif et un vrai réinvestissement national dans la politique du logement.

C'est en luttant contre l'exclusion à sa racine que l'on en reviendra à un usage plus exceptionnel et plus maîtrisé du Fonds de solidarité pour le logement.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Comme l'a souligné M. Gauthier CARON-THIBAUT, la communication sur le F.S.L. (Fonds Solidarité Logement parisien) est un bel indicateur de notre engagement dans la lutte contre les expulsions locatives.

En 2011, le fonds est venu en aide auprès de 23.000 ménages dont le loyer est devenu trop cher, en raison d'une perte d'emploi, d'une séparation familiale ou d'un problème de santé.

L'augmentation du coût de la vie est aussi devenu telle qu'il est impossible pour de nombreux ménages de payer régulièrement le loyer et les charges. En outre, et nous ne cessons de le dénoncer, de trop nombreuses situations trouvent leur cause dans les dérives d'un marché locatif privé non réglementé.

En 2010, les assignations des ménages pour impayés de loyers ont augmenté de 10 % et les commandements de quitter les lieux de 5 %. Le fonds a donc été particulièrement sollicité au titre du maintien dans les lieux, majoritairement dans des familles monoparentales et des couples ayant pourtant une activité professionnelle. 5.500 foyers ont pu sortir de la spirale de l'expulsion grâce à un soutien moyen de 3.400 euros pour les impayés de plus de deux mois.

Face à cette précarisation, notre collectivité oriente les activités du F.S.L. pour que les classes populaires et moyennes puissent continuer à vivre à Paris. Depuis la décentralisation de 2005, nous souhaitons en faire un véritable outil pour préserver une mixité sociale qui fait partie de l'identité de Paris.

Madame la Présidente, chers collègues, nous avons donc voulu élargir son champ d'intervention en luttant contre la précarité énergétique, avec 15.700 foyers aidés en 2010 dans le paiement des factures, un soutien moyen de 205 euros, en permettant, comme M. Gauthier CARON-THIBAUT l'a dit tout à l'heure, le financement de "Louez solidaires", et lutter ainsi concrètement contre le mal-logement et ce sont 700 logements captés dans le privé et presque 450 familles qui ont d'ores et déjà été relogées à ce jour ; mais aussi en favorisant l'accès au logement définitif des personnes hébergées dans des C.H.R.S. ou des résidences sociales, puisqu'il s'agit de financer l'accompagnement indispensable pour finaliser ce long processus d'insertion et, le cas échéant, de prendre en charge une partie des frais indispensables au moment de l'installation.

Madame la Présidente, le Fonds de Solidarité pour le Logement parisien est donc un dispositif dynamique, souple et capable de s'adapter aux évolutions sociales.

Je souhaite vraiment en terminer en remerciant particulièrement les services de la DASES - Mme DESCREUX est présente - qui en assurent la maîtrise technique avec la plus grande rigueur.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 610 G

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 610 G).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en œuvre de la nouvelle politique de lutte contre l'exclusion, dite "du logement d'abord".**

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation des états généraux de l'exclusion et de l'urgence sociale.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des propositions de vœu référencées n° 9 G et n° 11 G dans le fascicule, déposées par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatives à la lutte contre l'exclusion et à l'urgence sociale.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

**M. Jacques BOUTAULT**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, c'est dans un contexte de diminution généralisée des aides aux plus démunis, et particulièrement aux associations d'aide aux sans-domicile, que le Gouvernement a mis en place sa politique dite "du logement d'abord" qui, en réalité, vise à diminuer les aides en matière d'hébergement d'urgence.

À Paris, la suppression des nuitées hôtelières, gérées par le S.A.M.U. social, et les diminutions de subventions aux associations qui accompagnent les publics les plus fragiles et les personnes en grande exclusion, ne permettent plus aux professionnels de s'acquitter de leur mission. "La situation est alarmante", nous indiquent ces associations.

Nous sommes inquiets car, à l'approche de l'hiver, les personnes dormant dans la rue à Paris sont de plus en plus nombreuses et, parmi elles, de plus en plus de femmes et d'enfants.

L'accueil inconditionnel est pourtant inscrit dans les valeurs de la République, comme dans ses lois.

Face à l'urgence, des assises régionales de l'hébergement et du logement qui réunissent tous les acteurs du secteur sont indispensables. La Ville pourrait en prendre l'initiative dès après les élections présidentielle et législative, dans lesquelles l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement d'Ile-de-France seraient invités à débattre, y compris les responsables de l'Etat.

Aussi, nous demandons que M. le Maire de Paris intervienne pour agir en ce sens mais aussi qu'il dénonce auprès du Gouvernement la remise en cause de l'accueil inconditionnel et des aides versées aux associations qui assurent l'hébergement d'urgence.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Je vais demander à Mme Emmanuelle BECKER, si elle le veut bien, de présenter la proposition de vœu n° 11 G qui est très voisine de celle-là, afin qu'il y ait une réponse groupée.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci.

Le vœu que nous présentons fait suite au débat que nous avons eu le mois dernier par le Conseil parisien de la Jeunesse. Cela a été dit par mon collègue précédent.

L'engagement financier du Département auprès du Samu social est toujours renouvelé à la hausse et plus généralement dans les dispositifs luttant contre l'exclusion. Cependant, le Gouvernement annonce une baisse drastique des crédits dédiés à l'hébergement d'urgence avec, pour conséquence immédiate, la suppression de 5.000 nuitées hôtelières en Ile-de-France et la mise à la rue de plusieurs centaines de personnes dont des enfants.

Nous sommes très inquiets face à la hausse des personnes sans domicile fixe à Paris, notamment des femmes et des jeunes femmes : entre 3.500 et 5.000.

C'est pourquoi nous souhaitons que M. le Maire de Paris organise des Etats généraux consacrés à l'exclusion et à l'urgence sociale.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour répondre aux deux orateurs.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, effectivement à la fois le groupe "Europe Ecologie - Les Verts" et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ont, dans les vœux n° 9 G et n° 11 G, donné un certain nombre d'éléments.

Par rapport à ces interventions, je voulais dire que j'ai indiqué à de nombreuses reprises dans cet hémicycle les différences d'approche que nous avons avec l'Etat en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de solidarité. Vous le savez, l'engagement de la Ville est total sur ces questions, qui relèvent pourtant de la compétence de l'Etat. J'en veux pour preuve notre action en matière :

- d'aide alimentaire, que nous finançons deux fois plus que l'Etat ;

- de maraudes, à propos desquelles nous veillons à un maillage respectueux des besoins des territoires ;

- d'accueils de jour, que nous adaptons aux besoins des personnes à la rue.

Je voulais souligner au passage les projets de délibération soumis à ce Conseil portant sur les restructurations de deux établissements emblématiques : l'Agora, géré par Emmaüs, et le C.H.A.P.S.A. de Nanterre. Par ces projets, la Ville a pesé de tout son poids pour aller au-delà du projet architectural et humaniser également les projets sociaux.

Pour ce qui concerne l'hébergement des personnes à la rue, sujet sur lequel je me suis longuement exprimée lors de la communication sur l'hébergement d'urgence de septembre dernier, nous n'avons cessé de dénoncer les tentatives réitérées de l'Etat de remise en cause de l'accueil inconditionnel. Nous avons, par exemple, contesté les consignes données au S.A.M.U. social au printemps dernier de diviser de moitié l'accueil des familles. Nous nous sommes également opposés au ballottage des familles d'hôtel en hôtel qui empêche la scolarisation des enfants et l'insertion des familles.

Pour répondre à votre vœu, notre démarche s'appuie sur les principes et les valeurs de la République et les lois en vigueur.

Ces actions, et c'est aussi la différence avec l'Etat, sont conduites avec les associations, dans un esprit de concertation, dans lequel préside le seul intérêt des personnes concernées. La politique "du logement d'abord", nous y adhérons, s'il s'agit de sortir de la rue et de s'insérer.

C'est la raison pour laquelle nous regrettons que rien ne se soit passé depuis l'annonce de la refondation du Secrétaire d'Etat au Logement, qui n'a en fait qu'un seul objectif, celui de faire des économies sur le dos des plus fragiles.

Donc, vous avez rappelé les conséquences des politiques mises en place par l'actuel Gouvernement. Il apparaît essentiel de remettre les choses à plat. C'est pourquoi je souscris à l'idée d'assises régionales de l'hébergement et du logement.

Je voulais vous dire, Madame la Présidente, mes chers collègues, que je vous propose d'émettre un avis favorable à ces deux vœux présentés par les deux groupes, "Europe Ecologie - les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 45 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 47 G).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des personnes sans-abri.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous revenons un peu en arrière avec l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à la situation des personnes sans abri.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE, pour une minute.

**Mme Aline ARROUZE**. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, ce vœu présenté par Mme Hélène BIDARD, qui est absente et que je dois excuser, est un vœu élaboré avec le travail de M. Jacques DAGUENET dans le 11e arrondissement.

Je commencerai par un vers de Louis Aragon : "Est-ce ainsi que les hommes vivent ?" On peut s'interroger et se poser la question, vu le nombre de personnes sans abri qui ne cesse d'augmenter.

Le manque d'hébergement d'urgence devient dramatique : il manque 13.000 places d'accueil en Ile-de-France. Paris, de son côté, accueille déjà 60 % de places d'hébergement de la région.

L'initiative de la mairie du 11e arrondissement, de la collectivité parisienne, un nouveau centre de stabilisation et une maison de relais ont ouvert dans l'arrondissement, ainsi qu'un accueil de jour pour mineurs isolés étrangers, géré par la Croix-Rouge.

La situation est dramatique. Je veux aussi dire un mot pour les femmes qui sont jetées à la rue. Face à cette situation, l'ensemble du tissu associatif et institutionnel est unanimement mobilisé, exprime son indignation, ainsi que la nécessité de prendre des mesures urgentes.

Sur proposition de Mme Hélène BIDARD, de M. Ian BROSSAT, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que M. le Maire de Paris interpelle le Premier Ministre, M. François FILLON, sur la situation des personnes sans abri à Paris et en Ile-de-France, afin d'obtenir le rétablissement de toutes les nuitées hôtelières et des subventions relatives à l'accompagnement des publics en difficulté, d'obtenir la création de places prévues dans le Plan régional d'accueil d'hébergement et d'insertion, d'obtenir la garantie d'un accompagnement social global des personnes qui en ont besoin et la mise en œuvre effective, tout au long de l'année, du droit à un accueil inconditionnel pour toutes les personnes à la rue.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous avez bénéficié de 2 minutes 18.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, depuis quelques mois, la situation des personnes sans abri fait la une des médias et suscite de multiples interventions au Conseil de Paris.

Je crois que ce qui change peut-être, c'est que maintenant on ne s'apitoie plus sur les plus exclus simplement quand les températures baissent, mais que chacun a pris conscience que c'est bien 365 jours par an qu'il faut trouver à se loger, à se nourrir, à se laver, à se soigner, à se protéger.

Alors nous étions inquiétés, comme l'ensemble du secteur associatif, de la réduction des crédits de l'Etat dédiés à l'urgence, notamment pour le Samu social, et je voulais vous dire que notre mobilisation a porté ses fruits, car le budget du Samu social, concernant les nuitées hôtelière, après avoir été annoncé à la baisse, a enfin été rétabli à un niveau acceptable.

Alors, à l'occasion de sa visite dans un centre d'hébergement géré par le Centre d'action sociale protestant dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et du lancement du Plan hiver, M. le Maire de Paris a demandé une nouvelle fois au Gouvernement de ne pas fermer au printemps les places d'hébergement ouvertes en hiver, de développer une offre d'hébergement suffisante tout au long de l'année et dans toute la Région parisienne - Madame ARROUZE, vous avez rappelé ce chiffre de 13.000 places d'hébergement en Ile-de-France qui manquent, qui sont des chiffres de l'administration francilienne, suite à des réunions animées par M. CANEPA - et d'imposer aux collectivités, qui ne respectent pas les normes de la loi S.R.U., la création de logements et de places d'hébergement.

Madame la Présidente, Madame ARROUZE, nous partageons les mêmes préoccupations que ce vœu et je vous propose de le voter de manière favorable.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 46 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'une nouvelle structure d'accueil pour les jeunes en situation d'exclusion.**  
**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 12 G et n° 12 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la création d'une nouvelle structure d'accueil pour les jeunes en situation d'exclusion.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci.

16,2 % des Parisiens de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,9 % pour l'ensemble de la population parisienne.

Les structures dédiées à l'urgence sociale à Paris constatent unanimement un accroissement des jeunes en situation d'extrême précarité et qu'en l'espace de dix ans, la part des personnes entre 18 et 25 ans pris en charge par le Samu social est passée de 1,42 % à 13,4 % et jusqu'à 28 % pour les personnes de moins de 30 ans.

De plus en plus de ces jeunes se tournent vers des structures dédiées à la jeunesse, telle que les missions locales et les antennes jeunes, qui ne sont pas adaptées à l'accueil des jeunes en situation d'exclusion.

La collectivité parisienne, en tant que Département, a une responsabilité dans l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté.

Cette année, la P.S.A. Belleville, seule structure spécialisée dans l'accueil des jeunes en grande difficulté a reçu 956 primo-arrivants pour 4.055 passages. Et celle-ci, débordée par les demandes, n'est plus en mesure dans ces conditions d'apporter un accompagnement adapté à ces jeunes.

C'est pourquoi nous souhaiterions que M. le Maire de Paris étudie la possibilité de créer une seconde structure dédiée à l'urgence sociale des jeunes.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

La P.S.A. (Permanence sociale) à Belleville propose une palette d'outils pour réinsérer les quelque 1.400 jeunes qu'elle reçoit chaque année, avec des outils de réinsertion liée à la domiciliation administrative, l'octroi d'aides financières de secours. C'est également du fonds d'aide aux jeunes Parisiens, accompagnement social, accès au droit, etc. Elle constitue donc un rôle majeur dans l'accueil et la prise en charge des jeunes en errance sur le territoire parisien.

La principale difficulté qu'affronte la P.S.A. est le manque cruel de places d'hébergement adaptées aux jeunes, particulièrement aux jeunes femmes. Ce manque de places oblige les travailleurs sociaux à déployer une énergie considérable, souvent au détriment d'un suivi social plus global.

Pour pallier ces carences de l'Etat, Paris n'a cessé d'intervenir sur différents niveaux, en défendant âprement la réforme du Samu social, dans l'objectif de le moderniser et de l'adapter à l'ensemble des publics de la rue, en initiant des projets d'hébergement innovants qui ciblent particulièrement les jeunes.

Je travaille également avec M. Bruno JULLIARD sur l'accueil des jeunes en insertion dans certains foyers jeunes travailleurs, en prévoyant un accompagnement social spécifique, qui tient compte de la diversité des parcours.

Alors, on a vraiment un volontarisme de la collectivité parisienne sur ces questions qui favorise grandement le travail réalisé à la P.S.A. Bastille, comme dans l'ensemble des lieux d'accueil pour les sans abri.

Pour ces raisons, Madame BECKER, je vous propose de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui demande aux seuls responsables de la situation que vous avez décrite, à savoir l'Etat, de s'engager à développer le nombre de places d'hébergement pour les jeunes.

En ce qui nous concerne, nous continuerons à veiller qu'une part significative des places, qui seront livrées avant la fin de cette mandature, soit attribuée aux jeunes. Et nous continuerons à ajuster le Samu social et la réforme du Samu social à la demande croissante de ce public, c'est-à-dire des jeunes.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Êtes-vous d'accord, Madame BECKER, pour le retrait du vœu ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Oui, je remercie Mme Olga TROSTIANSKY pour tous ces compléments. Évidemment, nous acceptons le vœu de l'Exécutif. Je pense que les vœux qui ont été votés précédemment sur les états généraux ou les assises de l'urgence sociale et du logement permettront de mettre en lumière des solutions à trouver évidemment en menant une bataille avec l'État.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 48 G).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir de l'équipe départementale logement.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 13 G et n° 13 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au devenir de l'Equipe départementale logement.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - L'Équipe départementale logement est un service départemental mis en place en 2002, suite à une décision du Conseil de Paris. Sa mission est d'apporter information, soutien et accompagnement social à tous les Parisiens concernés par une procédure d'expulsion locative. Ce service favorise chaque année le maintien dans le logement de centaines de foyers parisiens et évite environ 20 % des expulsions imminentes.

Depuis 2006, une nouvelle mission d'accompagnement social dans le cadre des relogements avec accord collectif s'est ajoutée aux attributions de l'Équipe départementale logement. Il est prévu une augmentation significative des relogements dans le cadre de cet accord.

Depuis deux ans, l'Equipe alerte l'administration parisienne de la dégradation des conditions de travail des personnels, en raison de la forte hausse du nombre de dossiers à traiter et de l'instabilité des effectifs. C'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil de Paris s'engage à ouvrir des postes de secrétariat et de travailleurs sociaux dans l'Équipe départementale logement à l'occasion notamment du vote du budget au mois de décembre 2011.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci pour le respect des temps de parole.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la Présidente, Mme BECKER exprime très justement l'apport essentiel de l'Équipe départementale logement pour ce qui concerne la prévention des expulsions à Paris. Cette équipe intervient dès lors qu'une famille parisienne inconnue des services sociaux est menacée d'expulsion et propose son concours à toutes les familles et obtient des résultats tout à fait remarquables lorsque les familles acceptent ce suivi.

J'invite d'ailleurs les élus à encourager les familles menacées d'expulsion à utiliser ce service. Nous avons été alertés par les organisations syndicales sur une charge accrue de travail reposant sur cette équipe cet été. Des mesures ont d'ores et déjà été mises en place, une réduction du travail administratif et un soutien à l'équipe administrative a été apporté.

De plus, la gestion des rendez-vous a été améliorée. Donc, d'autres mesures sont en cours de réflexion, notamment une nouvelle sectorisation permettant de limiter les déplacements des travailleurs sociaux.

Nous sommes extrêmement vigilants quant à l'accueil des Parisiens menacés d'expulsion et mettons tout en œuvre pour que cet accueil se fasse dans les meilleures conditions. Pour autant, Madame la Présidente, je ne peux apporter une réponse favorable à ce vœu, qui demande de nous engager sur le budget primitif 2012.

Ces sujets doivent être débattus dans le cadre de l'équilibre global de nos dépenses et recettes au mois de décembre prochain. Je propose donc que l'on puisse retirer ce vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Acceptez-vous, Madame BECKER, de retirer le vœu ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Oui, enfin évidemment nous le retirons. Cependant, dans le cadre de l'Équipe départementale logement - mais comme d'autres sujets, on l'abordera en décembre - on doit à un moment donné à la collectivité parisienne d'être dans une politique d'embauche car les problèmes augmentent et nous ne pouvons pas seulement les résoudre par des restructurations.

Je vous remercie.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 49 G).

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet des aires d'accueil des gens du voyage au sein du bois de Vincennes.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 14 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à l'abandon du projet des aires d'accueil des gens du voyage au sein du bois de Vincennes.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu aurait dû être rattaché au débat sur la biodiversité, mais vous êtes très mal à l'aise à ce sujet si bien que vous l'avez détaché du débat.

S'il y a bien un endroit à Paris où une réelle volonté de politique écologique doit se vérifier c'est bien au sein de ses deux bois. L'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage va impliquer la construction de 14 bâtiments.

Oui, je le répète avec des fondations de béton armé, des raccordements au réseau, et un va-et-vient de véhicules. Sur les 5.300 mètres carrés de surface, il y aura 58 % de nature enrobée, cela vous ne pouvez le nier.

Ce projet est déjà en contradiction avec la charte d'aménagement du bois de Vincennes émise en 2003 ainsi que le plan arboricole de 2006-2020 qui propose sur l'ensemble du site, je cite "des lieux ouverts, caractérisés par de grandes prairies parsemées de bosquets et d'arbres". On est bien loin de ces objectifs, sans compter que cela pose la question de la privatisation des espaces publics à laquelle j'aimerais bien que vous répondiez.

Je vous rappelle que le bois de Vincennes est un site classé, et qu'il n'a pas vocation à être une réserve foncière de la Ville de Paris. Hier, c'était la construction des bâtiments ADOMA à la porte Dorée, aujourd'hui, c'est la construction des aires d'accueil des gens du voyage, je vous interroge, Madame la Présidente, que sera demain ? Il est temps que vous vous engagiez une bonne fois pour toutes à ne plus construire dans le bois de Vincennes, et à trouver pour ce site d'aménagement un autre lieu.

Nous ne sommes pas contre l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, non, nous nous opposons simplement à votre politique qui consiste à considérer le bois de Vincennes comme une simple réserve foncière.

Merci.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Madame TROSTIANSKY va vous répondre, mais tout de même, dans la précédente mandature, lorsque j'ai porté ce dossier, je vous ai posé des questions précises sur des adresses que vous pourriez proposer, et je n'ai jamais rien reçu en retour. Donc, permettez de mettre en doute votre bonne foi.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

**Mme Olga TROSTIANSKY**, vice-présidente. - Madame la présidente, chers collègues, je suis scandalisée par cette intervention. Je suis scandalisée parce que j'ai vraiment l'impression que les élus et tous les élus U.M.P.P.A. du Conseil de Paris se saisissent de toutes les opportunités imaginables pour empêcher que Paris puisse accueillir dignement les familles des gens du voyage comme la loi nous y oblige par ailleurs.

Utiliser ce Plan Biodiversité présenté en Conseil de Paris est vraiment perfide et surtout mal approprié. Madame la Présidente, le site retenu dans le bois de Vincennes est actuellement un parking très peu utilisé et pas du tout végétalisé. Le projet de future aire d'accueil a été conçu dans un souci de bilan environnemental optimisé afin d'embellir le lieu. Bâtiments en bois, thématique végétale diversifiée, toiture végétalisée et gestion des eaux usées et pluviales.

Grâce à ces aires, nous passerons de 5,6 % de perméabilité, c'est-à-dire de végétation, à 42 %. Grâce à ces aires, nous aurons plus que doublé le nombre d'arbres passant de 21 à 48 arbres sur le site. Enfin, les bâtiments seront préfabriqués et conçus dans un souci de reconversion permettant un démontage aisé et rapide.

Comme vous le voyez, Madame MONTANDON, votre vœu est un peu hors sujet, d'autant plus que ce projet a été conçu justement avec un architecte paysager pour une bonne intégration paysagère et environnementale et pour redonner de la place à la nature dans le bois. Il fait partie par ailleurs d'un projet plus global visant à multiplier par 4 la perméabilité, donc la végétation des surfaces sur tout le parking.

Je tiens à vous rappeler que la création des aires est une obligation légale et que nous avons défini en concertation avec l'État et les associations un schéma départemental visant à créer 200 places pour les familles dont l'un des membres doit être hospitalisé à Paris.

Au nom de la majorité et malgré tous les freins de vos collègues, je tiens aujourd'hui à vous confirmer que nous avons la ferme intention de mettre en œuvre le projet voté ici en juin 2009 pour accueillir des aires d'accueil dans le bois de Vincennes, mais aussi dans le bois de Boulogne, ce qui est valable dans les arrondissements de l'Est parisien doit l'être aussi dans l'Ouest.

Je vous propose de voter contre ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - J'ai trois explications de vote de la part de Mme FOURNIER, M. VAUGLIN et M. BROSSAT.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

**Mme Danielle FOURNIER**. - Je vais reprendre les termes qui ont été employés. Nous aussi, les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts", nous sommes scandalisés et indignés du dépôt de ce vœu.

À la fois pour la forme, par l'instrumentalisation du Plan Biodiversité qui n'a pas grand-chose à voir avec le fond de ce qui a été avancé par l'intervenante, le refus de voir installer un foyer Adoma ou une aire pour les gens du voyage ; et si cela a un rapport c'est très inquiétant.

Très inquiétant aussi par la vision que cela développe de la Ville et du territoire, une vision complètement exclusive de la Ville tournée vers l'entre soi qui est complètement à l'opposé de ce que nous mettons en œuvre ici. Vraiment, c'est même inimaginable de voir que de tels propos peuvent être tenus dans cette enceinte.

Nous voterons contre et archi-contre.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

**M. François VAUGLIN**. - Chers collègues, je garde en mémoire le débat que nous avons eu en Commission départementale des sites, commission au cours de laquelle, devant M. le Préfet, nous avons débattu des projets d'aires du voyage, que ce soit dans l'Ouest (dans le bois de Boulogne) ou dans l'Est (dans le bois de Vincennes).

En l'occurrence, ce n'est pas le lieu ici, mais je ne peux que dénoncer la manière dont a été instrumentalisé le rapport d'évaluation environnemental par le Préfet sur ces sites, pour justifier par des moyens totalement détournés ce qui, en réalité, est une grande hypocrisie de sa part et je crois aussi de la part des auteurs de ce vœu : le rejet pur et simple du principe même d'organiser à Paris des aires pour les gens du voyage.

Dites le fond de vos pensées franchement, assumez vos positions, mais nous ne vous accompagnerons pas dans cette scandaleuse hypocrisie. Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés votera donc contre ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**. - Madame MONTANDON, on vous entend assez peu en Conseil de Paris. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, quand vous parlez, on n'est pas déçu.

Ce vœu, comme mes collègues M. François VAUGLIN, Mme Danielle FOURNIER et Mme Olga TROSTIANSKY le disaient tout à l'heure, est une véritable honte.

Vous disiez tout à l'heure que vous croyiez gêner notre majorité en déposant un vœu pareil. La réalité, c'est que c'est vous qui aujourd'hui devriez être gênés, au nom de la biodiversité, d'expliquer que vous êtes hostiles à l'installation d'une aire pour les gens du voyage.

La réalité, c'est que vous êtes systématiquement hostiles, pour des prétextes divers, des prétextes qui changent de séance en séance, vous êtes systématiquement hostiles aux aires pour les gens du voyage.

Vous voulez que je vous dise ? Je suis très fier que nous fassions partie d'une majorité qui est déterminée à mener ce projet jusqu'au bout, je crois véritablement que l'on voit bien la différence entre vous et nous, à travers le dépôt de ce vœu.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Vous voulez vous expliquer, Madame MONTANDON ? Vous avez une minute.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Quand vous dites que le débat sur la biodiversité n'a rien à voir avec ce vœu, je vous rappelle tout de même que c'est faire de la biodiversité un élément structurant de l'action municipale, notamment pour la gestion des espaces verts.

J'apprends que le bois de Boulogne et le bois de Vincennes ne sont pas des espaces verts. C'est ce qu'on aura appris ce soir, c'est très intéressant.

A toutes les questions que j'ai posées sur la privatisation de l'espace public, sur le fait que c'est un site classé, personne n'a osé relever cet argument. Vous êtes juste capables de...

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Ne réargumentez pas alors que vous avez déjà donné ces explications !

**Mme Valérie MONTANDON**. - L'agressivité montre que vous êtes vraiment mal à l'aise sur ce sujet et que vous ne savez pas comment vous en dépêtrer.

Au niveau de la concertation, il n'y en a pas eu. Vous avez proposé trois sites, il n'y a pas eu de concertation avec les communes limitrophes, il n'y a pas eu de concertation avec la démocratie participative des conseils de quartier.

Là encore, vous ne pouvez pas nous dire, on vous demande d'autres lieux, vous en avez choisi trois et point barre, dont deux en site classé.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2011, DLH 6 G - Avenant n° 1 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement.**

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Nous passons à la 8e Commission et examinons le projet de délibération DLH 6 G concernant un avenant n° 1 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 15 G.

La parole est à M. Jean-Yves MANO. Il y aura une explication de vote de M. BERTHAULT.

**M. Jean-Yves MANO**, au nom de la 8e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, dans le cadre de la délégation de compétences, l'heure des comptes est arrivée dans la négociation avec l'Etat, puisque l'Etat, dans un premier temps, s'est engagé à verser 100 millions d'euros et nous avons laissé, en accord avec lui-même d'ailleurs, la possibilité pour ce dernier de mobiliser les fonds disponibles sur la Région pour abonder le compte parisien, ce qui lui permettrait d'atteindre l'objectif des 6.000 logements sociaux, car il était vraisemblable que - en 2010, 120 millions d'euros pour financer 6.000 logements - on ne pouvait pas financer 6.000 logements sociaux avec 100 millions d'euros.

L'Etat, initialement, était d'accord avec cette perception des choses. Nous avons le regret de constater que l'Etat n'est pas en capacité d'avoir le financement complémentaire et limite donc notre enveloppe à 100.072.000 euros, les 72.000 euros complémentaires étant pour le financement en PALULOS d'une résidence de travailleurs migrants rue Bisson dans le 20e arrondissement.

Nous ne pouvons que regretter ce désengagement et c'est la traduction évidente que, avec des budgets en diminution, le nombre de logements sociaux à travers le pays et notamment en Ile-de-France ne fera que diminuer.

Néanmoins, la Ville de Paris réaffirme sa volonté de présenter 6.000 logements sociaux dans le cadre de la loi S.R.U. au cours de l'année 2011 et c'est pour cela d'ailleurs qu'il est mentionné dans l'avenant que nous conventionnerons un certain nombre de parcs aujourd'hui non conventionnés dans le Centre de Paris.

Voilà ce que je pouvais vous présenter.

**Mme Gisèle STIEVENARD**, présidente. - Merci.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Compte tenu de ce que je viens d'entendre, elle me paraît nécessaire, effectivement.

Monsieur MANO, dans cet avenant, l'Etat confirme son engagement qui était signifié à la Ville lors de la signature de cette convention de mai 2011 d'un montant de 100 millions d'euros, auquel il ajoute 720.000 euros pour la réhabilitation PALU-LOS de la résidence située rue Bisson dans le 20e arrondissement.

L'Etat, par cet avenant, prouve une fois encore son engagement financier pour le logement social à Paris et demeure ainsi cohérent avec sa politique nationale, l'enveloppe parisienne correspondant à 20 % de l'enveloppe nationale et se matérialisant à Paris par le financement de 6.000 logements et de 120.000 au niveau national.

Il faut savoir que l'Etat complètera cet apport en attribuant en priorité à Paris les crédits non utilisés au niveau régional.

L'Etat investit massivement en faveur du logement des Parisiens et complètera son apport lié à la convention sur cinq ans par plus de 900 millions accordés au titre des aides indirectes auxquels s'ajoutent 95 millions de subvention par l'ANAH aux propriétaires permettant de développer l'offre de logements à loyer maîtrisé.

Au total, l'ensemble des aides accordées par l'Etat pour le logement des Parisiens s'élève à près d'un milliard et demi d'euros. On peut donc regretter que ce texte fasse l'objet d'un habillage politique de votre part, Monsieur MANO, et de la part de l'Exécutif municipal, qui juge utile de dénoncer une baisse de l'enveloppe prévisionnelle pour les interventions dans le parc privé, qui se monteraient dès lors à 14 millions d'euros.

Il faut savoir que cela répond à une réforme des régimes des aides, mais surtout à une baisse, vous le savez, des dossiers émanant du parc privé.

Nous voterons donc cet avenant qui acte très clairement le respect de l'engagement de l'Etat en matière de logement vis-à-vis de la collectivité parisienne.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Bien. Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 15 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 15 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 6 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DLH 6 G).

### Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans l'organisme suivant ;

#### Commission académique des langues vivantes étrangères (R. 31 G) :

- M. Hermano SANCHES RUIVO ;

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 31 G).

### Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

### Clôture de la séance.

**Mme Gisèle STIEVENARD,** présidente. - Nous avons terminé nos travaux en formation de Conseil général.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix huit heures vingt minutes).*

### Votes spécifiques.

**Mmes Colombe BROSSEL, Claudine BOUYGUES, M. Christian SAUTTER et Mme Gisèle STIEVENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEES 131 G - Subvention (1.060.000 euros) avec convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est.

**M. Philippe GOUJON et Mme Anne HIDALGO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DASES 492 G - Participation et avenant n° 2 à convention (167.580 euros) avec l'association Aurore (15e).

2011, DASES 493 G - Participation et convention (143 000 euros) avec l'association Aurore (15e) pour son action de distribution de repas assis et chauds en juillet et en août à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2011.

2011, DDEES 153 G - DASES 500 G - Subvention (325.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins".

2011, DASES 469 G - Subventions et conventions (257.000 euros) aux associations Coordination Toxicomanie (18e) et AUREORE pour son service MIJAOS (15e).

**Mmes Danielle SIMONNET, Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Anne-Constance ONGHENA et Emmanuelle DAUVERGNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 8 G - Subvention exceptionnelle (35.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

**Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DASCO 41 G - Subventions (35.540 euros) à diverses associations intervenant en collège dans le cadre de projets éducatifs.

2011, DASCO 61 G - Subvention (2.000 euros) à l'Office pour la Formation des animateurs des Centres de vacances et de loisirs (5e).

2011, DASCO 64 G - Participations (250.000 euros) aux charges de fonctionnement des collèges publics, pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2012.

2011, DASCO 66 G - Subventions (62.661 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011, DASCO 68 G - Subventions (17.208 euros) aux lycées-collèges Decour (9e) et de Sully (16e).

2011, DASCO 71 G - Dotations complémentaires (57.654 euros) aux collèges - 3e tranche.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2011, DASES 383 G - Subventions (5.000 euros) à l'association oeuvre de Secours aux Enfants (10e) dans le cadre des projets "Entre amis et séjour de vacances".

2011, DASES 531 G - Subvention et convention (165.000 euros) avec la Fondation Hospitalière Sainte Marie (14e).

2011, DASES 550 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association Générations 13 (13e).

2011, DASES 552 G - Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association 13 pour tous (13e).

2011, DASES 553 G - Subvention (1.000 euros) à l'association Gymnastique volontaire CODEP 75 (19e).

2011, DASES 558 G - Subvention (3.000 euros) à l'association FZR - Fougères Zones Réunion (20e).

2011, DASES 568 G - Subvention (9.000 euros) à l'association Ensemble Demain (12e) au titre de 2011.

2011, DASES 572 G - Subvention (2.000 euros) à l'association L'éclaboussée (18e).

**Mme Liliane CAPELLE**, rapporteure.

2011, DASES 382 G - Subventions et convention (26.000 euros) avec l'association oeuvre de Secours aux Enfants (10e).

**Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2011, DDEEES 161 G - Subvention (50.000 euros) dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de commerce de Paris.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL**, rapporteure.

2011, DPE 80 G - DEVE 164 G - Lancement de marché de services d'entretien et nettoyage pour l'insertion socioprofessionnelle des habitants des 3e, 4e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

**M. François DAGNAUD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteurs.

2011, DDEEES 110 G - Subvention (20.000 euros) et convention avec la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname (20e).

2011, DDEEES 126 G - Subvention (3.000 euros) à l'association Paris Label (12e).

2011, DDEEES 130 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec la Maison du Canal Régie de Quartier de Paris 10e pour l'attribution d'une participation permettant la préfiguration d'une ressourcerie dans le 10e arrondissement.

2011, DDEEES 142 G - Subvention (20.000 euros) à l'association SOS Insertion et Alternatives (11e).

2011, DDEEES 146 G - Subventions (62.500 euros) et convention triennale avec l'association Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile-de-France, 12, rue de la Lune (2e).

2011, DDEEES 148 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Union Régionale des SCOP "URSCOP" Clichy la Garenne (92), visant la création de sociétés coopératives à Paris.

**Mme Seybah DAGOMA**, rapporteure.

2011, DASES 168 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Polyhandicap France (17e).

2011, DASES 172 G - Participation et convention (5.000 euros) avec l'association AUTISME France (15e).

2011, DASES 239 G - Participation et convention (8 000 euros) avec l'association CLASS OPEN (WISSOUS 91320).

2011, DASES 337 G - Subvention (10.000 euros) à l'association nationale pour la promotion et le développement de la Langue française Parlée Complétée ALPC (15e).

2011, DASES 412 G - Subvention (2.500 euros) à l'association ANQA (18e) pour ses actions en faveur des personnes en situation de handicap.

2011, DASES 414 G - Subvention (4.000 euros) à l'association GRADISCA (91 - Savigny/Orge).

2011, DASES 481 G - Subvention (20.000 euros) à l'association Sans Tambour Ni Trompette (11e).

2011, DASES 484 G - Subvention (4.000 euros) à l'association l'Entraide Universitaire (14e).

2011, DASES 485 G - Subvention (2.000 euros) à l'association Les Goorguy (11e) pour le développement de toutes formes artistiques et culturelles.

2011, DASES 507 G - Subvention (5.000 euros) à l'association La Parole aux Sourds (19e).

2011, DASES 508 G - Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Projet In Situ (69007 Lyon).

2011, DASES 509 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (4e).

2011, DASES 512 G - Participation et convention (60.000 euros) avec l'association Résean GESAT (92110 Clichy) dans le cadre du Mois Extraordinaire.

2011, DASES 525 G - Subvention (15.000 euros) à l'association MERCI DE T'AIDER (18e).

2011, DASES 555 G - Participation et convention (79.557 euros) à l'Institut Le Val Mandé (Saint-Mandé 94165) pour son service Espace Loisirs.

2011, DASES 563 G - Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Jaccede.com (11e).

2011, DASES 576 G - Participation et convention (50.000 euros) avec l'association CEAH dans le cadre du Mois Extraordinaire.

2011, DASES 609 G - Participation et convention (12.000 euros) avec l'association Retour d'Image (11e).

**Mme Véronique DUBARRY**, rapporteure.

2011, DRH 26 G - Avenant à la convention triennale du 30 décembre 2009 visant à définir les engagements réciproques du Département de Paris et de l'ASPP.

2011, DRH 27 G - Fixation de la nature des épreuves et du programme du concours d'accès au corps des adjoints techniques des collèges du département de Paris, grade d'adjoint technique de 1ère classe, dans la spécialité restauration.

2011, DSTI 21 G - Signature d'un marché relatif au droit de suivi du progiciel Chronogestor édité par la société GFI Chrono Time, à l'acquisition et à la maintenance de lecteurs de badges et à l'acquisition de nouveaux modules et licences.

**Mme Maïté ERRECART**, rapporteure.

2011, DF 23 G - Remises gracieuses d'anciennes créances départementales présentées au cours du 2e semestre 2011.

2011, DF 26 G - Rapport écrit soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des Sociétés d'Économie Mixte et des Sociétés Publiques Locales d'Aménagement.

2011, DF 27 G - Admission en non-valeurs d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2011.

**M. Bernard GAUDILLÈRE**, rapporteur.

2011, DDEEES 150 G - Subvention (300.000 euros) avec convention avec l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

2011, DDEEES 151 G - Subvention (50.000 euros) avec convention avec l'Université Paris Diderot relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France (13e).

2011, DDEEES 155 G - Subvention (300.000 euros) et convention avec le CROUS de Paris pour le projet d'extension du restaurant universitaire de la Halle aux Farines.

**M. Didier GUILLOT**, rapporteur.

2011, DDEEES 156 G - Avenant à la convention avec l'association E2C Paris pour l'attribution d'une subvention d'investissement. Montant : 30.000 euros

2011, DJS 5 G - Subventions (66.700 euros) et conventions avec quatre associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs affiliées à l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes.

2011, DJS 6 G - Subventions (43.030 euros) et conventions avec quatre associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs, affiliées à l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2011, DFPE 17 G - Subvention et convention (249.692 euros) avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociale de Belleville pour la création d'un centre de planification et d'éducation familiale (20e).

**Mme Fatima LALEM**, rapporteure.

2011, DASES 47 G - Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Maghreb-Afrique Comité des Familles pour survivre au sida (19e).

2011, DASES 53 G - Subvention et convention (70.000 euros) avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida-CRIPS (15e).

2011, DASES 55 G - Subvention avec avenant n° 1 à convention (250.000 euros) avec l'association AIDES (93508 PANTIN).

2011, DASES 56 G - Subvention et convention (91.470 euros) avec l'Association de Recherche, de Communication et d'Action pour l'accès aux Traitements (11e).

2011, DASES 431 G - Subvention (6.000 euros) à l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) (94207 Ivry-Sur-Seine).

2011, DASES 432 G - Subvention et convention (50.000 euros) avec l'association aux Captifs la Libération (8e) pour son action sanitaire.

2011, DASES 434 G - Subvention (15.000 euros) à l'association Solidarité Enfants Sida ou Sol En Si (19e).

2011, DASES 436 G - Subvention et convention (72.243 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public Samu Social de Paris (12e).

2011, DASES 472 G - Subvention et convention (20.000 euros) avec la Fondation Jeunesse Feu Vert (12e).

2011, DASES 476 G - Subvention (15.000 euros) à l'Association pour la Promotion et le Développement du Centre Ressource Européen en Clinique Transculturelle (14e).

2011, DASES 533 G - Subvention et convention (8.700 euros) avec l'association Retour d'Image (11e).

2011, DASES 534 G - Subventions (7.500 euros) aux associations Parallèle Théâtre (18e) et Quartier Saint Bernard (11e).

2011, DASES 570 G - Subvention et convention (25.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (4e).

2011, DASES 571 G - Réponse aux consultations et signature des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées pour l'année 2012. Approbation du tarif 2012 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Etude des Particules Inhalées.

2011, DASES 577 G - Subvention et convention (75.000 euros) à l'association SOLIDARITE SIDA (11e).

2011, DASES 578 G - Subventions avec avenant n° 2 aux conventions (156.000 euros) avec 3 Caisses des Ecoles (13e, 15e et 19e arrondissements) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition.

2011, DASES 579 G - Subvention et convention (5.000 euros) à l'association S.O.S Amitié Ile-de-France (92660 Boulogne Billancourt).

2011, DFPE 6 G - Subvention avec avenant n° 1 à convention (392.700 euros) avec l'association LIRE à Paris pour l'intervention de lecteurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile.

2011, DFPE 7 G - Participation et convention (152.462 euros) avec l'association Ambroise Croizat pour le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e).

2011, DFPE 11 G - DASES 580 G - Subventions et convention (1.243.244 euros) avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville pour la restructuration d'un centre de santé et d'un centre de protection infantile dans le cadre du programme Paris Santé (20e).

2011, DFPE 16 G - Contrat de transaction avec l'association ISM Interprétariat, concernant les dépenses d'interprétariat pour les services départementaux.

2011, DPA 6 G - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature d'un marché à bons de commande de prestations intellectuelles pour le diagnostic de réseaux eau sanitaire de locaux relevant du budget départemental de Paris au regard du risque légionelles.

2011, DPA 7 G - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature d'un marché à bons de commande de prestations intellectuelles pour la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans des établissements relevant du budget départemental de Paris.

**M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteur.

2011, DASES 562 G - Subvention et convention (150.000 euros) avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e).

**M. Jean-Marie LE GUEN et M. Romain LEVY**, rapporteurs.

2011, DASES 294 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Groupe d'Aide ethnopsychologique (18e).

2011, DASES 513 G - Subvention et convention (1.500 euros) avec l'association pour la Formation et l'Intégration des Familles (13e).

2011, DASES 574 G - Subvention et convention (6.000 euros) avec l'association Espace 19 (19e).

**M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2011, DASES 469 G - Subventions et conventions (257.000 euros) aux associations Coordination Toxicomanie (18e) et AURORE pour son service MIJAOS (15e).

**M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2011, DASES 504 G - Subvention et avenant n° 2 à convention (95.000 euros) avec l'association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat, des adoptés et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance (11e).

2011, DASES 547 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association IMAGO pour la structure à caractère expérimental GAVROCHE, 25 rue des Capucins (Alençon 61000).

2011, DASES 548 G - Participation et convention (331.813 euros) avec la Croix-Rouge française (14e) pour le fonctionnement d'un établissement pour la mise à l'abri pour 28 mineurs isolés étrangers, situé 51, avenue Danielle Casanova (Ivry-sur-Seine 94200).

2011, DASES 549 G - Participation et convention (240.000 euros) avec le Centre Français de Protection de l'Enfance - Etablissements (94 270 Le Kremlin Bicêtre) pour son service CAP ALESIA.

2011, DASES 586 G - Subvention et convention (500.000 euros) avec l'association la Sauvegarde de l'adolescence à Paris (10e).

2011, DASES 599 G - Modification des allocations versées aux familles adoptantes d'enfants ayant été confiés à l'aide sociale à l'enfance de Paris.

**M. Romain LEVY**, rapporteur.

2011, DDEEES 112 G - Subventions (320.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation.

2011, DDEEES 113 G - Subvention (50.000 euro) et convention avec le Centre Francilien de l'Innovation (12e).

2011, DDEEES 114 G - Subvention (10.000 euro) et convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

2011, DDEEES 158 G - Subvention (200.000 euros) au Ministère de la Culture et de la Communication pour le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF).

2011, DDEEES 162 G - Subvention et convention (50.000 euros) Medicen Paris Region.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2011, DDEEES 86 G - Subvention (50.000 euros) à l'association Incubateur au Féminin - Paris Pionnières pour l'extension de ses locaux à partir de décembre 2011.

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2011, DAJ 30 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 3 novembre 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.

2011, DDEEES 83 G - Subvention (13.000 euros) et convention avec l'Association Accueil Social Familial et Orientation des sans Emploi du 16e.

2011, DDEEES 89 G - Subvention (190.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Paris Développement (2e).

2011, DDEEES 131 G - Subvention (1.060.000 euros) avec convention avec l'association PLIE de Paris Nord-Est.

2011, DDEEES 132 G - Convention relative au cofinancement par le fonds social européen "en compétitivité régionale et emploi" entre le Département de Paris et de l'Etat.

2011, DDEEES 157 G - Subvention (80.000 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

**M. Christian SAUTTER**, rapporteur.

2011, DASES 215 G - Participation et convention (13.579 euros) avec l'association Petits Frères des Pauvres-Association de Gestion des établissements (11e) pour la maison-relais 44-44 bis rue de la Chine (20e).

2011, DASES 330 G - Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association Fédération de Paris du Secours populaire français (18e).

2011, DASES 424 G - Subvention et convention (214.172 euros) avec l'association Emmaüs (1er) pour la réalisation de travaux de restructuration des locaux de l'ESI "Agora" 32 rue des Bourdonnais (1er).

2011, DASES 492 G - Participation et avenant n° 2 à convention (167.580 euros) avec l'association Aurore (15e).

2011, DASES 493 G - Participation et convention (143 000 euros) avec l'association Aurore (15e) pour son action de distribution de repas assis et chauds en juillet et en août à des personnes et familles démunies à Paris dans le cadre d'un renforcement estival de l'aide alimentaire en 2011.

2011, DASES 565 G - (1) Règlement de l'allocation logement complémentaire en faveur des bénéficiaires du RSA - (2) Signature de la convention (9.200.000 euros) avec la Caisse d'allocations familiales de PARIS relative à la gestion de l'allocation logement complémentaire de la Ville de Paris en faveur des allocataires du RSA.

2011, DASES 587 G - PDI. Participation et avenant n° 1 à convention (35.000 euros) avec l'association Agence Nouvelle des Solidarités Actives relative à la poursuite de l'animation du réseau de parrainage pour les allocataires du RSA en recherche d'emploi dans le secteur de la communication.

2011, DASES 588 G - Signature d'une convention relative au cofinancement par le Fonds Social Européen "Compétitivité Régionale et Emploi" d'une action d'accompagnement social et professionnel d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA), mise en place par le Département de Paris.

2011, DDEEES 153 G - DASES 500 G - Subvention (325.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e) visant un projet d'insertion de personnes en situation de grande exclusion intitulé "Carré des Biffins".

**Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteure.

2011, DJS 8 G - Subvention exceptionnelle (35.000 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs des sports de Bobigny et La Courneuve.

**M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011, DAJ 31 G - Communication de la liste de marchés attribués du 9 septembre au 6 octobre 2011.

**Mme Camille MONTACIÉ**, rapporteure.**Liste des membres présents.**

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Mireille FLAM, Daniëlle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne HIDALGO, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne

LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

**Excusés au sens du Règlement intérieur :**

M. Pierre CHARON, Mme Léa FILOCHE, M. Claude GOASGUEN, Mme Françoise de PANAFIEU.

**Excusés :**

MM. Bernard DEBRÉ, Jean TIBÉRI.

**Absents :**

MM. Jean-Bernard BROS, Jean-Pierre CAFFET, Eric HÉLARD, Mmes Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, Sylvie WIEVIORKA.

## Sommaire

Ouverture de la séance. ....	254	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'une nouvelle structure d'accueil pour les jeunes en situation d'exclusion. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	276
Adoption de comptes rendus. ....	254	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir de l'équipe départementale logement. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. ....	277
2011, DDEEES 159 G - DASES 598 G - Adoption du programme départemental d'insertion et d'emploi pluriannuel 2011. <u>Vœu</u> déposé par les groupes de la majorité relatif au montant du R.S.A. dit "socle". <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la présence de l'opposition municipale au sein des Comités de pilotage stratégique et technique du P.D.I.E. ....	254	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet des aires d'accueil des gens du voyage au sein du bois de Vincennes. ....	277
2011, DDEEES 141 G - Subventions (135.000 euros) à huit organismes lauréats de l'appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire. ....	263	2011, DLH 6 G - Avenant n° 1 à la convention conclue le 23 mai 2011 avec l'Etat relative à la délégation de compétence au Département de Paris en matière d'aides au logement. ...	279
2011, DDEEES 152 G - Subvention (100.000 euros) avec convention avec l'Université Paris Sorbonne. ....	264	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme. ....	280
2011, DDEEES 128 G - Subvention (28.000 euros) avec convention à Face Paris (20e). ....	266	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....	280
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des salariés de l'hôtel Ritz. ...	267	Clôture de la séance. ....	280
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation de "France-Soir" et de ses salariés. ....	267	Votes spécifiques. ....	280
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des sapeurs-pompiers salariés par la société Lancry en Gare d'Austerlitz. ....	268	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	281
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la délivrance des cartes de priorité dite "station debout pénible". ....	269	Liste des membres présents. ....	284
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture de Centres d'accueil de la C.P.A.M. ....	269		
2011, DASES 446 G - Participations et conventions (868.750 euros) avec l'association France terre d'asile (18e). ....	271		
2011, DASES 610 G - Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris. Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL. ...	272		
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en oeuvre de la nouvelle politique de lutte contre l'exclusion, dite "du logement d'abord". <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation des états généraux de l'exclusion et de l'urgence sociale. ....	274		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des personnes sans-abri. ....	275		

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris*  
*Directrice de la publication*  
*Catherine SCHMITT*